



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/44/PV.24
13 octobre 1989

FRANCAIS

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 24e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 9 octobre 1989, à 10 heures

Président : M. GARBA (Nigéria)
Puis : M. ABULHASAN (Koweït)
(Vice-Président)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de

M. Mbonimpa (Burundi)
M. Ssemogerere (Ouganda)
M. Sedoc (Suriname)
M. N'Golo Traore (Mali)
M. Adoum (Tchad)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. MBONIMPA (Burundi) : En ce moment où l'honneur m'échoit de prendre la parole du haut de la tribune des Nations Unies, grande est ma joie de transmettre aux membres de l'Assemblée générale le message de fraternité et les meilleurs voeux de pleins succès que leur adresse S. E. le major Pierre Buyoya, Président du Comité militaire pour le salut national et Président de la République du Burundi.

C'est également pour moi une heureuse occasion d'exprimer, au nom du Gouvernement burundais, les chaleureuses et sincères félicitations à S. E. le général de division, Joseph N. Garba, Président de la présente assemblée générale, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, pour la confiance qui a été investie en eux par cette auguste assemblée en leur confiant la direction de nos travaux.

Nous saluons en votre personne, Monsieur le Président, non seulement un éminent diplomate avisé, très exercé aux multiples et actuelles préoccupations de la communauté internationale, mais encore un grand défenseur de la solidarité et de la coopération entre les nations dans un esprit de concorde et de respect mutuel. A travers vous, c'est d'abord le Nigéria, votre pays, et ensuite l'Afrique qui viennent d'être honorés. Je puis vous assurer que ma délégation est déterminée à vous apporter tout le concours dont elle est capable pour la réussite de votre noble mandat.

Notre voix se joint également à celle des délégations qui ont pris la parole avant nous pour exprimer notre profonde gratitude à M. Dante Caputo, qui, en sa qualité de président de la quarante-troisième session ordinaire, a conduit les multiples travaux de l'Assemblée avec compétence et dévouement et qui a fait honneur aux Nations Unies et à son pays.

Nous rendons aussi un vibrant hommage à M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général de l'Organisation, pour les efforts combien louables qu'il ne cesse de déployer au service de la communauté internationale et pour les succès éclatants qui s'inscrivent à son actif et à celui de notre organisation depuis qu'il exerce ses hautes fonctions.

Il y a exactement une année, à cette même tribune, nous faisons état de la situation qui prévalait au Burundi après les événements survenus dans le nord du pays au mois d'août 1988. Nous avons essayé d'expliquer à cette auguste assemblée

M. Mbonimpa (Burundi)

la genèse de ces événements, leurs motivations et la façon dont les autorités de la Troisième République ont géré cette crise. Aujourd'hui, nous voudrions lui dire solennellement que le Burundi a retrouvé sa sérénité, que ses fils et filles vivent maintenant en paix, réconciliés, confiants les uns envers les autres.

Concernant les réfugiés qui avaient quitté leur mère patrie, des démarches ont été effectuées, en étroite collaboration avec les pays membres de la C.E.P.G.L., le Zaïre et le Rwanda ainsi qu'avec le HCR, pour organiser le retour dans leur pays.

Le mouvement de retour au bercaïl qui, au départ, était lent à cause de la peur et du mauvais souvenir des événements est devenu peu après spontané et massif. Les réfugiés sont rentrés à plus de 98 %, fin mai 1989, déjouant tous les pronostics et prouvant au monde entier que le Burundi est toujours capable du meilleur. Cela constitue sans nul doute un exemple de réussite très rare en matière de rapatriement volontaire des réfugiés dans le monde. Les rapatriés ont été accueillis comme des citoyens burundais et réinstallés sur les terres qu'ils avaient quittées.

Aussitôt réinstallées, les populations ont été invitées à veiller sur le tissu de l'unité nationale, à vivre dans l'entente et la solidarité qui ont toujours caractérisé la société burundaise.

Aux réfugiés et à tous ceux qui ne se sont pas encore décidés à regagner leur pays, aux citoyens burundais qui ont préféré élire domicile dans les pays qui les hébergent, le Président du Comité militaire pour le salut national et Président de la République, le major Pierre Buyoya, a demandé d'agir en "ambassadeurs du Burundi" et non en destructeurs, comme ce fut le cas par le passé.

Sur le plan matériel, la réinstallation des rapatriés ne s'est pas réalisée aisément. Le Gouvernement a usé de tous ses efforts en recourant entre autres à la spontanéité généreuse de ses citoyens, mais aussi à l'aide humanitaire, matérielle et financière des pays et organismes amis.

C'est pour nous l'occasion de présenter nos remerciements à tous ceux qui nous sont venus en aide dans l'opération de rapatriement et de réinstallation des réfugiés ainsi que dans la reconstruction socio-économique de la région sinistrée.

Notre gratitude s'adresse aussi à ceux qui continuent à nous épauler pour réaliser notre objectif de réconciliation totale et définitive du peuple burundais.

M. Mbonimpa (Burundi)

Alors que les régimes passés s'étaient contentés d'évoquer le concept de l'unité nationale dans des discours officiels et dans des débats stériles, les autorités de la Troisième République ont joint l'acte à la parole dans l'objectif de réussir l'unité et la réconciliation nationales.

En effet, l'unité nationale est le fer de lance de tout progrès. Plus encore, elle est une richesse qu'il faut exploiter rationnellement. Elle est devenue la pierre angulaire de la politique du régime de la Troisième République, un pari à gagner et un défi à relever à tout prix. Des réalisations concrètes en vue d'aboutir à cet idéal font de plus en plus notre fierté.

La formation d'un gouvernement d'unité nationale, l'institution d'une Commission nationale chargée d'étudier la question de l'unité nationale, le rapatriement massif des réfugiés dans les bonnes conditions déjà évoquées constituent autant de mesures concrètes déjà prises par les autorités de la Troisième République pour réaliser les objectifs fondamentaux de réconciliation nationale, de justice sociale et de développement socio-économique.

M. Mbonimpa (Burundi)

De ces importantes réalisations, qu'il me soit permis de m'attarder davantage sur celle qui, sans aucun doute, marquera le plus l'avenir et le destin de la nation burundaise, à savoir les travaux de la Commission nationale chargée d'étudier la question de l'unité nationale.

Comme j'ai eu l'honneur de l'exposer devant la quarante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale, dans ma déclaration du 10 octobre 1988, cette commission est composée de personnalités sages et intègres, appartenant à tous les secteurs socio-professionnels et à toutes les ethnies burundaises. Elle avait pour mission de mener une réflexion approfondie sur la question de l'unité nationale et de faire des recommandations constructives, sur base d'investigations poussées sur les fondements historiques et socio-culturels de l'unité des Burundi, son évolution, les raisons et les manifestations qui l'ont souvent contrecarrée.

Après un travail assidu et consciencieux, les membres de la Commission ont présenté au Président de la République un rapport qui a été diffusé tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Dans son analyse, la Commission a procédé à l'étude des fondements historico-culturels de l'unité nationale.

Par ailleurs, elle a examiné attentivement les réalités actuelles du Burundi au regard de son unité. Le rapport souligne que les divisionnistes utilisent toujours des étiquettes fallacieuses, telles que l'appartenance ethnique, régionale ou de clan. Il a relevé que le Burundi est peuplé à plus de 90 % de paysans qui désirent vivre en paix et que par conséquent l'immense majorité de la population n'est pas partie prenante au conflit.

La Commission a suggéré au Gouvernement une série de recommandations claires qui guideront les Burundais dans la façon de construire le pays.

Ces recommandations définissent des actions et une ligne de conduite pour tous les partenaires au sein de la nation burundaise et concernent autant les citoyens que les pouvoirs publics.

La Commission est d'avis qu'il faut d'abord et avant tout condamner et combattre toutes les formes d'exclusion ainsi que tous les phénomènes qui sous-tendent cette idéologie. Ces phénomènes sont principalement la violence, la globalisation, l'extermination, la confusion entre la majorité politique et la majorité ethnique, les pratiques discriminatoires, etc.

M. Mbonimpa (Burundi)

Une autre recommandation concerne l'éthique d'unité nationale; celle-ci devra être fondée sur le respect des droits fondamentaux des citoyens, le sens du bien commun, la vérité et l'amour du travail.

L'éthique d'unité nationale devra se matérialiser par l'égalité des citoyens en droits et en devoirs.

La Commission nationale chargée de la question de l'unité nationale a recommandé pour adoption que le Burundi se dote d'une charte de l'unité nationale qui sera prête au mois de décembre 1989, pacte que tous les Burundi scelleraient entre eux-mêmes, une proclamation de foi ainsi qu'un engagement solennel en faveur de la justice, de la paix et de la démocratie.

La charte de l'unité nationale définira les devoirs et les responsabilités de chaque citoyen vis-à-vis de l'unité, les droits des citoyens, en particulier la sécurité et l'égalité de tous. La charte de l'unité sera donc un code de conduite et un guide de vie.

Les autres recommandations touchent les domaines essentiels de la vie nationale et concernent particulièrement la gestion des affaires publiques, l'éducation et la formation de la jeunesse, le développement économique ainsi que l'information.

De façon plus précise, au niveau politique, il s'agira de poursuivre la démocratisation des institutions en veillant en priorité à la consolidation d'un climat politique sain. En effet, il est d'une impérieuse nécessité d'entretenir au sein de la population un climat de confiance et de sécurité sans lequel toute politique de démocratisation est inopérante.

La démocratisation de la vie politique nationale doit s'accompagner d'un fonctionnement démocratique des institutions. Ce processus devra aboutir à doter le pays d'une constitution qui tienne compte des réalités burundaises et qui prévoit en son sein des mécanismes précis qui réglementent le fonctionnement démocratique des institutions.

En recevant officiellement le rapport de la Commission nationale chargée de la question de l'unité nationale, le Président de la République s'est engagé à suivre les recommandations de la Commission. Le chef de l'Etat a immédiatement annoncé des dispositions pratiques qui devraient être prises par le Gouvernement pour asseoir la transparence et l'équité dans des domaines essentiels de la vie tels que l'enseignement, l'emploi, la sécurité, les institutions démocratiques et la question des réfugiés.

M. Mbonimpa (Burundi)

Il me plaît d'informer l'auguste Assemblée que la plupart de ces dispositions ont déjà connu des mesures d'exécution et sont mises en oeuvre avec succès.

En ce qui concerne l'enseignement, des réglementations appropriées ont été élaborées et adoptées pour garantir la transparence et l'équité, à tous les niveaux de la formation.

Dans le domaine de l'emploi, l'accès des cadres à de hautes fonctions dans tous les secteurs se fait sur la base du seul critère de compétence.

Poursuivant son oeuvre de réconciliation nationale, le Président de la République a lancé, en date du 24 juillet 1989, les travaux de colloques provinciaux sur l'unité nationale. L'idée maîtresse de ces colloques, qui rassemblent un plus grand nombre de citoyens venus de tous les secteurs socio-professionnels, est que le rapport de la Commission nationale chargée d'étudier la question de l'unité nationale ne constitue pas un aboutissement mais plutôt le départ d'une réflexion profonde et élargie qui doit être menée sur la question de l'unité nationale par tous les citoyens burundais.

Les recommandations issues de ces colloques permettront ainsi de compléter les analyses pertinentes et les propositions constructives de la Commission, notamment l'élaboration de la charte de l'unité nationale, car celle-ci entend être l'émanation de tout le peuple burundais, une vision commune d'un avenir rassurant pour son unité.

Depuis l'avènement de la Troisième République, des choix fondamentaux ont été opérés pour que les institutions soient les plus démocratiques possibles même si celles-ci ont été à un moment freinées par les événements d'août 1988. La démocratie étant la participation de tous les citoyens à la gestion des affaires du pays, tous les Burundais participent à la vie du pays dans le dialogue et la concertation, devenus un véritable mode de gouvernement chez nous.

Le Parti de l'Union pour le progrès national qui est depuis longtemps le creuset de l'unité nationale a été restructuré pour servir de cadre idéal à l'exercice de cette démocratie au Burundi. Des élections au suffrage universel et secret ont déjà été organisées avec succès pour mettre en place les organes de base du Parti et ce processus démocratique devra se poursuivre jusqu'aux plus hautes instances du Parti et de l'Administration.

Ce processus devra aboutir à l'instauration de la justice sociale, une autre préoccupation du Gouvernement de la Troisième République.

M. Mbonimpa (Burundi)

Le combat pour instaurer la justice sociale s'avère permanent. Des mesures sont prises chaque jour dans les secteurs de la santé, de l'emploi et de l'enseignement pour que tout Burundais puisse participer à la construction de sa patrie et en faire un Etat de droit et de paix. Ce n'est qu'à cette seule condition que notre pays pourra se concentrer sur son développement socio-économique.

Dans ce dernier domaine, la Troisième République a accordé la priorité au développement du secteur rural où vivent 90 % de la population burundaise. C'est à ce titre que le cinquième plan quinquennal de développement économique et social privilégie les secteurs de l'agriculture et du développement rural et que des efforts soutenus sont fournis pour développer les infrastructures sociales telles que les écoles, les centres de santé et les adductions d'eau potable.

M. Mbonimpa (Burundi)

En outre, la gestion économique a été assainie, notamment par une lutte sans merci déclarée par le Président de la République contre la corruption, la concussion, les fraudes, les détournements et autres malversations. La mise en place de la Cour des comptes s'inscrit également dans ces mêmes préoccupations.

Malgré la priorité accordée à la recherche de solutions aux problèmes internes de notre pays, le Burundi suit de près l'évolution du climat politique et économique international menacé par des aléas de tous ordres.

Convaincues que la paix et la sécurité constituent la condition préalable à un développement durable, les autorités burundaises en ont fait l'objectif central de leur politique extérieure. A cet effet, nos efforts sont axés sur le maintien d'un environnement serein avec tous nos voisins, les plus proches comme les plus éloignés.

Au niveau international, il y a lieu de se réjouir des progrès réalisés en matière de paix et de désarmement en général. Par ailleurs, la communauté internationale est particulièrement encouragée par la détente qui caractérise actuellement les relations internationales.

L'amélioration des relations soviéto-américaines constitue pour le monde entier un espoir de stabilité internationale, en ce sens qu'elle est perçue comme une perspective d'une paix durable et de fructueuse coopération.

Nous notons aussi avec grande satisfaction le fait que les hommes d'Etat de tous les continents manifestent de plus en plus de nos jours leur détermination et leur disponibilité à tout mettre en oeuvre pour la recherche de solutions justes, pacifiques et durables aux conflits armés ou larvés qui existent un peu partout dans le monde. Ceci constitue une note d'espoir que la paix dans le monde devienne pour tout un chacun une préoccupation permanente.

Dans le domaine du désarmement, le Burundi est d'avis que le rapprochement des positions américaines et soviétiques crée des conditions favorables à l'aboutissement des négociations en cours menées dans le cadre bilatéral, au niveau de la Conférence du désarmement ou dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et du Pacte de Varsovie. Nous sommes également confiants que les espoirs longtemps déçus de consacrer une partie des dépenses militaires au développement pourront enfin devenir une réalité. Nous nous réjouissons des paroles combien encourageantes et rassurantes pour l'humanité que viennent de prononcer à cette même tribune M. George Bush, Président des Etats-Unis d'Amérique,

M. Mbonimpa (Burundi)

et M. Chevardnadze, Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, concernant l'élimination progressive des armes nucléaires et chimiques, la réduction des armes et armements conventionnels.

L'évolution des conflits régionaux est actuellement l'objet d'une attention particulière de la part de la communauté internationale.

Le processus de paix en Angola semble aujourd'hui être dans l'impasse après l'annonce par l'UNITA de la suspension des pourparlers à la suite de l'Accord de Gbadolité. Nous savons que cet accord, auquel 20 chefs d'Etat, dont le mien, ont été associés, est le résultat d'un travail patient et courageux. Je tiens à rendre un hommage mérité au Président Mobutu, du Zaïre, pour ses efforts de médiation en faveur de la paix.

J'espère aussi que sa récente rencontre à Washington avec le Président américain, M. George Bush, donnera un souffle nouveau au processus de paix amorcé en Angola. Pour notre part, nous exhortons les parties en conflit à reprendre rapidement les négociations et à se conformer aux engagements issus de l'Accord de Gbadolité.

En Afrique du Sud, le Gouvernement du pays de l'apartheid ne cesse de proclamer son intention de créer une nouvelle ère dans ce pays. A ce jour, les prétendues réformes restent peu crédibles et insignifiantes puisqu'elles ne visent pas à ébranler les fondements mêmes de ce système ignoble.

La communauté internationale doit donc rester vigilante, car ces soi-disant réformes pourraient n'avoir comme objectif que de tromper l'opinion internationale. Elle ne peut ajouter foi aux déclarations des autorités sud-africaines que si celles-ci se décident résolument à lever l'état d'urgence en vigueur, à libérer tous les prisonniers politiques, y compris Nelson Mandela, à mettre fin à la terreur contre les combattants anti-apartheid.

S'agissant de la question namibienne, la mise en application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, base même du processus d'indépendance de la Namibie, progresse non sans difficulté.

Néanmoins, l'organisation des élections libres prévues en novembre de cette même année constitue pour la communauté internationale une lueur d'espoir de voir la Namibie indépendante en 1990 et de l'accueillir dans le concert des nations souveraines dès la prochaine session de l'Assemblée générale.

M. Mbonimpa (Burundi)

Aux milliers de Namibiens qui viennent de regagner leur mère patrie, nous adressons nos salutations fraternelles et nos vœux d'une meilleure vie dans une Namibie libre et prospère.

Toujours sur notre continent, l'acceptation par les parties au conflit au Sahara occidental du plan de paix conjoint des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) constitue une étape importante dans le règlement de la question sahraouie. Cette approche est de nature à permettre l'épanouissement du peuple sahraoui, qui pourra ainsi décider librement de son avenir, et le Burundi encourage fermement le Maroc et la République arabe sahraouie à persévérer dans leurs efforts de dialogue et de règlement pacifique du conflit.

De même, le récent conflit entre deux pays voisins frères, le Sénégal et la Mauritanie, a beaucoup retenu l'attention des autorités de mon pays.

Nous souhaitons vivement que les efforts de paix déployés par le Président malien au nom de l'OUA et repris en mai dernier par le Président égyptien, Président en exercice de notre organisation continentale, seront bientôt couronnés de succès. Nous connaissons également les efforts de paix que le Président Moubarak déploie en Afrique australe et en particulier en Namibie. Sa grande figure d'homme d'Etat fait rayonner son action au-delà des frontières continentales, ce qui augure bien du succès de ses initiatives.

Au Moyen-Orient, nous appuyons et encourageons les initiatives prises pour ramener la paix entre les peuples palestinien et israélien, en particulier le plan de paix en 10 points proposé par le Président Moubarak. Ce plan porteur d'espoir a été sérieusement examiné par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), mais nous regrettons qu'il vienne d'être rejeté par l'autre partie au conflit, Israël. Le Burundi, qui voyait dans ce plan des lueurs d'espoir de solution au problème palestinien, ose espérer que ce rejet n'est que temporaire, et que Palestiniens et Israéliens se rencontreront bientôt autour d'une table pour discuter de leur paix longtemps attendue.

Ailleurs dans le monde, la situation au Liban devient de nouveau explosive. Notre vœu le plus ardent est que les différentes factions parviennent à une entente pour préserver les vies humaines et réduire les souffrances du peuple libanais. Notre pays soutient et encourage les efforts de médiation entrepris par le Comité arabe tripartite.

M. Mbonimpa (Burundi)

La Conférence internationale sur le Cambodge, qui vient de se tenir à Paris en août dernier, était destinée à trouver une issue politique à une crise qui remonte à près de 20 ans. A cet effet, le plan de règlement global de la question cambodgienne, non encore accepté par toutes les parties intéressées au conflit, devrait permettre d'accélérer le rétablissement de la paix au Cambodge et dans la sous-région. Le Burundi appuie ces pourparlers directs et exhorte les parties en conflit à renforcer l'esprit de dialogue et de réconciliation aux dépens de la confrontation fratricide.

Concernant la question coréenne, mon pays soutient le principe de la réunification pacifique. Dans ce cadre, nous exhortons les dirigeants des deux pays frères à poursuivre leur dialogue pour que ce processus pacifique aboutisse rapidement.

S'agissant du conflit Iraq-Iran, le processus de paix, matérialisé déjà par un cessez-le-feu respecté, devrait se renforcer par la mise en oeuvre des autres éléments du plan de paix recommandé par les Nations Unies et accepté par les deux parties.

M. Mbonimpa (Burundi)

A Chypre, le dialogue entamé entre les deux communautés et le processus de réconciliation commencé doivent se poursuivre pour la préservation de la nation chypriote et l'intérêt supérieur de son peuple.

Nous nous réjouissons sincèrement du climat d'entente et de concorde qui se développe en Amérique centrale. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la conclusion des Accords de Tela et saluons avec joie cette perspective de normalisation des relations entre les pays de la région.

La délégation du Burundi se doit d'exprimer à l'Assemblée sa grande satisfaction pour le rôle sans cesse grandissant joué par l'Organisation des Nations Unies dans le règlement pacifique des conflits régionaux et de rendre un hommage mérité au Secrétaire général de l'Organisation pour son zèle, son dévouement et son efficacité dans la réalisation de cette noble mission.

A côté de cette situation politique quelque peu troublée mais dont les perspectives sont encourageantes, les pays en développement sont de plus en plus confrontés à des contraintes économiques et environnementales graves : le problème de la dette, la situation économique en détérioration, les perturbations climatiques sont autant de préoccupations qui, qui plus est, affectent les couches les plus défavorisées de nos populations. Dans le cadre de leurs efforts pour affronter le problème de la dette et les difficultés économiques qui s'y rattachent, de nombreux pays en développement mettent en oeuvre des programmes d'ajustement économique.

A cet égard, l'échec des négociations sur le renouvellement de l'Accord international sur le café vient de placer les pays producteurs, en particulier les plus petits d'entre eux, dont le mien, dans une situation extrêmement délicate. En effet, ces pays, dont la plupart venaient de s'engager dans des programmes d'ajustement structurel de leurs économies qui commençaient à générer quelques fruits voient maintenant leurs espoirs s'écrouler si les pays responsables de l'échec des négociations ne revoient pas leur position. C'est ici le moment de leur lancer un appel afin qu'ils adoptent une attitude responsable et solidaire avec les pays producteurs durement frappés.

Ces derniers temps, un certain nombre de pays ont annoncé des mesures d'allègement ou d'annulation de la dette des pays en développement. Nous saisissons l'occasion qui nous est offerte pour adresser nos sincères remerciements

M. Mbonimpa (Burundi)

à tous les pays qui ont pris de telles mesures. Ces gestes nous réconfortent autant qu'ils nous encouragent à persévérer dans nos programmes de redressement économique.

Toutefois, ces efforts des pays développés devraient s'accompagner de l'examen des points touchant au transfert net des ressources en direction des pays en voie de développement, à la valorisation des prix des produits de base. La stratégie "renforcée de la dette appliquée cas par cas" préconisée par les sept pays les plus industrialisés nous semble insuffisante comme recherche de solution au problème de la dette.

C'est ainsi que mon pays soutient et appuie fermement la proposition de convocation d'une conférence internationale sur la dette. Nous sommes d'avis que la tenue de cette conférence permettra entre autres choses l'adoption d'une approche globale au sujet de l'épineuse question de la dette.

Depuis que le problème inhérent à l'environnement est posé, la communauté internationale a pris conscience du danger que constituaient la pollution de l'atmosphère, la déforestation, la désertification et autres fléaux de la nature. Elle a par la suite entrepris une activité intense visant à la mobilisation des Etats et institutions spécialisées intéressés par ces domaines afin de mettre sur pied des réglementations internationales adéquates. Le Burundi est confiant que grâce à la compréhension et à la collaboration de tous, nous saurons préserver le monde de ce danger.

Nous ne saurions passer sous silence le danger que présentent encore les transactions criminelles auxquelles se livrent impunément certaines sociétés industrielles de l'hémisphère nord pour déverser leurs déchets toxiques dans les régions du tiers monde.

Les dangers que présentent ces spéculations pour les vies humaines, animales et végétales, actuelles et futures, ont été dénoncés à maintes reprises par la communauté internationale et continuent à l'être dans des forums comme celui-ci.

Le problème de la drogue constitue un autre danger non moins redoutable pour la vie de l'humanité.

Nous félicitons et nous encourageons vivement les Etats d'Amérique et d'ailleurs qui ont décidé d'affronter résolument ce fléau et engageons les autres nations à suivre leur exemple.

M. Mbonimpa (Burundi)

Aujourd'hui, à l'aube du XXe siècle, les conditions semblent plus que jamais propices pour poser des jalons importants sur la voie de la construction d'un monde où règneront la paix, la justice et la sécurité. A l'intérieur des Etats, le dialogue et la réconciliation prennent le dessus sur la confrontation. Dans les rapports entre les Etats, le respect des règles du droit international telles que le non-recours à la force et le règlement pacifique des différends internationaux s'impose de plus en plus. En matière de désarmement, des progrès sensibles et des tendances au consensus sont enregistrés tant dans le cadre des négociations bilatérales que dans celui de la Conférence du désarmement. C'est pourquoi la délégation burundaise exhorte toutes les nations Membres de l'Organisation des Nations Unies à tout mettre en oeuvre pour sauvegarder ces acquis importants et renforcer durant le siècle qui s'annonce ce mouvement salubre pour la paix et la solidarité entre les nations et les peuples.

M. SSEMOGERERE (Ouganda) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de la délégation ougandaise, de vous adresser nos chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. En tant que ministre des affaires étrangères de votre pays et président du Comité spécial contre l'apartheid, vous avez fait la preuve de votre attachement à la lutte de libération de l'Afrique et au combat contre le racisme, dont l'apartheid est la pire manifestation. Etant donné vos qualités de diplomate et votre collaboration de longue date avec les Nations Unies, je suis sûr que vous conduirez nos délibérations au succès.

Envers votre prédécesseur, M. Dante Caputo, ancien Ministre des affaires étrangères d'Argentine, nous avons une dette de gratitude pour le bon travail qu'il a accompli. Il a présidé la quarante-troisième session avec un savoir-faire consommé, une sagesse remarquable et un dévouement inlassable.

Au Secrétaire général ainsi qu'à ses dévoués soldats de la paix du Secrétariat qui, inlassablement, relèvent les défis lancés à notre organisation dans l'exercice de son mandat - promouvoir la paix et l'harmonie internationales et défendre les principes de la Charte - nous exprimons notre profonde gratitude. A cet égard, le succès du Secrétaire général dans ses efforts est parfaitement exprimé dans son propre rapport où il est dit :

M. Ssemogerere (Ouganda)

"Aujourd'hui, en divers points du globe, des représentants de l'Organisation et de son Secrétaire général s'acquittent de missions de paix ardues et, m'étant rendu dans différentes zones de conflits, j'ai été très frappé par la confiance et le crédit dont jouit l'Organisation." (A/44/1, p. 3, par. 2)

Le cinquantième anniversaire du déclenchement de la deuxième guerre mondiale est une bonne occasion de nous souvenir que les Nations Unies sont un édifice de paix et de justice unique en son genre. Née des cendres et des ruines de cette guerre, la Charte a pour objet de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Les 44 ans d'existence de l'Organisation peuvent sembler un très court laps de temps comparés à l'histoire d'un certain nombre de pays. Cette période a été féconde en changements de grande ampleur dans la science et la technique qui ont eu de grandes répercussions sur le mode de vie de nombreux peuples et nations.

M. Ssemogerere (Ouganda)

Elle a également vu naître l'ère nucléaire et assisté à l'escalade de la mise au point d'armements dont le danger a été accentué par la guerre froide. Ces 10 dernières années ont été marquées par un net recul du multilatéralisme et par une crainte accrue que les Nations Unies ne connaissent le même sort que leur prédécesseur : la Société des Nations. On constate cependant aujourd'hui une foi renouvelée dans les Nations Unies.

L'Ouganda se félicite de cette foi renouvelée dans les Nations Unies. Elle devrait renforcer l'aptitude de l'Organisation à répondre aux défis de la nouvelle décennie et au-delà. La structure des relations internationales se modifie, faisant naître des chances nouvelles mais aussi de nouveaux défis. Ainsi on recourt plus volontiers à des moyens pacifiques pour régler les conflits, et les problèmes mondiaux, qui dépassent les frontières de chaque Etat et dont nous pâtissons tous, sont mieux perçus.

Parce que le monde est devenu plus interdépendant, il convient de prendre en compte le lien incontournable qui existe entre la paix mondiale et le désarmement, le développement économique et social, l'environnement et la pleine jouissance des droits de l'homme au sens le plus général. Mettre à profit cette interdépendance de façon à trouver des solutions qui répondent aux intérêts de chacun : tel est le défi auquel est confrontée la communauté internationale. La paix et la sécurité doivent être perçues d'un point de vue général embrassant un contenu plus substantiel et une étendue géographique plus vaste.

Nul doute que l'amélioration spectaculaire des relations entre les deux superpuissances et leur volonté de travailler ensemble ont eu des effets positifs sur un certain nombre de problèmes régionaux. L'espoir renaît de voir se réaliser l'indépendance depuis si longtemps différée de la Namibie. Nous demeurons cependant très sceptiques sur les intentions et les desseins de l'Afrique du Sud concernant la Namibie, notamment sur son respect des prochaines élections et de la future constitution de la Namibie. Afin de veiller à ce que les conditions nécessaires soient réunies pour la tenue d'élections libres et démocratiques en Namibie, la sécurité de chacun doit être assurée et une loi électorale équitable s'impose.

Nous devons éliminer le danger représenté par les Koevoets, lequel a été souligné lors de l'adoption du plan de règlement des Nations Unies. Ce plan a demandé que cette unité soit désarmée, dissoute et ses structures de commandement

M. Ssemogerere (Ouganda)

démantelées. Comme le Secrétaire général l'a clairement souligné, dans sa déclaration à la réunion au sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en juillet 1989, les Koevoets dans la police du Sud-Ouest africain harcèlent et terrorisent la population civile. L'assassinat récent du conseiller juridique de la South West Africa People's Organization (SWAPO) rappelle de manière tragique que ces éléments, ajoutés à d'autres agents sud-africains, font réellement courir à la sécurité des dirigeants de la SWAPO et de leurs alliés une menace grave. Nous avons pris acte de rapports indiquant que certains de ces éléments ont été désarmés et dissous. Il est cependant impératif que tous ces éléments - et non pas seulement quelques-uns - soient désarmés, dissous, et leurs structures de commandement totalement démantelées. Nous devons mettre en garde contre l'éventualité que cette dangereuse unité soit reconstituée soit avant, soit pendant, soit après les élections afin de faire obstacle à l'indépendance de la Namibie. Ainsi, il est essentiel que la police armée du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition soit renforcée. A ce propos, nous nous félicitons que le Canada et d'autres pays aient proposé leurs services à cette fin, et nous recommandons vivement que cette offre soit acceptée.

S'agissant du processus électoral, un certain nombre de points nous préoccupent. Nous refusons catégoriquement le fait que l'Administrateur général s'octroie la responsabilité de superviser et de contrôler le processus électoral, car il n'a pas l'impartialité nécessaire pour accomplir cette tâche. Il y a lieu en effet de se demander si son rôle ne consiste pas à préjuger l'issue des élections et à transformer l'indépendance de la Namibie en une pure mascarade. Tout risque de truquage de sa part doit être écarté à chaque étape du processus électoral. Conformément à la loi électorale, des non-Namibiens, en particulier des Sud-Africains et autres étrangers, ne doivent pas, comme cela a été dit, être autorisés à voter, tandis que les Namibiens légitimes doivent pouvoir jouir du droit de vote. Les modalités de transport des urnes et de décompte des voix ne doivent pas faire l'objet de manipulations et d'abus.

Au titre de la proclamation de l'Assemblée constituante, l'Administrateur général s'est doté du pouvoir de veto en ce qui concerne les requêtes et recommandations de l'Assemblée constituante. Cela est parfaitement inacceptable.

M. Ssemogerere (Ouganda)

Le Secrétaire général s'offre de supprimer ces obstacles, ce dont nous lui sommes reconnaissants. Les résolutions 435 (1978) et 640 (1989) du Conseil de sécurité confèrent au Secrétaire général la responsabilité de superviser et de contrôler les élections. Il est par conséquent impérieux que l'Assemblée générale envoie un message précis à l'Afrique du Sud où il serait dit que l'Organisation et la communauté internationale ne toléreront aucune manoeuvre destinée à truquer les élections ou à réduire le rôle du Secrétaire général à celui d'observateur ou de simple témoin.

La situation en Afrique du Sud demeure des plus préoccupantes. Pendant trois ans, l'Afrique du Sud a connu l'état d'urgence au terme duquel les lois les plus drastiques ont été imposées pour museler les adversaires au régime d'oppression. Dans les jugements rendus par la Cour, le concept notoire d'"objectif commun" a souvent été employé pour condamner à mort ou à de longues peines d'emprisonnement des patriotes sud-africains.

L'apartheid ne saurait être réformé, il doit être démantelé. Il serait illusoire de croire que cet objectif peut être atteint grâce à un processus évolutionniste. M. de Klerk, le nouveau dirigeant de l'Afrique du Sud, n'a pas été clair à propos des modifications qu'il entend apporter à l'apartheid. L'expérience du passé nous incite au scepticisme. Vorster et Botha se sont pris, à un moment ou à un autre, pour des réformateurs de l'Afrique du Sud et des pacificateurs de la région. Ils ne songeaient qu'à des modifications de pure forme destinées à masquer l'apartheid, comme la création d'odieux Etats bantoustans et d'une constitution tricamériste douteuse qui vise à inclure dans le système une petite fraction de la majorité opprimée, tout en laissant le système de l'apartheid s'ancrer un peu plus. M. de Klerk n'a toujours pas pris de mesures qui laissent espérer qu'il s'emploie à démanteler l'apartheid. L'état d'urgence n'a toujours pas été aboli, les dirigeants africains sont emprisonnés et les mouvements de libération africains légitimes sont toujours interdits. Des crimes judiciaires sont commis. Ainsi, la première mesure de M. de Klerk en prenant ses fonctions de président fut d'autoriser l'exécution de Mangena Jeffrey Boesman, patriote sud-africain, en dépit des appels de l'Assemblée. M. de Klerk a encore beaucoup de chemin à parcourir avant de pouvoir être considéré comme un apôtre du changement en Afrique du Sud. Il ne peut éluder la question essentielle des droits politiques fondamentaux

M. Ssemogerere (Ouganda)

égaux pour tous, quelles que soient la couleur de la peau et la race, de la règle démocratique et du rôle central des dirigeants africains authentiques. C'est ce problème que doit traiter M. de Klerk.

Il faut bien comprendre que les dirigeants des mouvements de libération sud-africains ne sont pas des hommes de violence pas plus que les alliés ne le furent pendant la seconde guerre mondiale. Les mouvements de libération ont choisi la lutte armée parce que toutes les voies pacifiques menant au changement étaient fermées. Les mouvements de libération appuyés par l'Afrique ont toujours voulu négocier une transition de l'apartheid vers la démocratie. C'est ce qui apparaît clairement dans le manifeste de Lusaka de 1969 et dans la récente déclaration d'Harare du Comité spécial de l'OUA sur l'Afrique australe. Les événements dont l'Angola, le Mozambique, le Zimbabwe et aujourd'hui la Namibie sont le théâtre montrent que l'Afrique est capable de répondre aussi bien au défi d'une lutte armée qu'à celui de la négociation. Pretoria a contrarié les efforts déployés par le Groupe d'éminentes personnalités du Commonwealth pour entamer des négociations. C'est pourquoi Pretoria doit s'engager dans des négociations plutôt que d'emprunter une autre voie.

Les sanctions économiques, les troubles internes et les victimes de la guerre, sans parler de l'isolement du pays sur le plan international, ébranlent la solidarité et l'appui des Afrikaners au pouvoir raciste blanc. Les Afrikaners s'associent de plus en plus au consensus contre l'apartheid. Les mouvements de libération y ont répondu positivement en leur fournissant les garanties nécessaires. Ne revenons pas sur les sanctions au moment où elles commencent à porter leurs fruits. En ce qui concerne l'apartheid, nulle place ne doit être laissée à l'ambiguïté et aux obstacles, car nous n'avons plus à ménager la chèvre et le chou.

M. Ssemogerere (Ouganda)

On doit isoler l'apartheid. L'Ouganda n'a jamais été convaincu par les arguments égoïstes selon lesquels on devrait éviter d'imposer des sanctions sous prétexte qu'elles risqueraient de porter préjudice à la majorité noire. Les porte-parole légitimes des masses d'Afrique du Sud soutiennent ces mesures. C'est pourquoi nous demandons l'imposition de telles mesures au titre du Chapitre VII de la Charte.

C'est l'apartheid qui est à l'origine de l'instabilité et de la menace à la paix et à la sécurité dans toute la région de l'Afrique australe. En dépit de ses dénégations, le régime de Pretoria a continué à mener directement et grâce à ses alliés, des actes de déstabilisation contre les Etats de première ligne. Nous rendons hommage aux Etats de première ligne pour le soutien qu'ils ont apporté à la lutte malgré le coût considérable que cela a représenté pour eux, tant en vies humaines que sur le plan matériel. La communauté internationale devrait accroître son assistance à ces Etats. Ils sont sur la ligne de front dans la lutte pour l'émancipation des peuples contre les violations des droits de l'homme, dont l'apartheid est la plus flagrante.

Ailleurs, en Afrique, nous nous félicitons de l'esprit de réconciliation qui prévaut pour tenter de régler les conflits en cours, notamment en Angola, au Mozambique, au Soudan et en Ethiopie. Le Traité de paix signé entre la Libye et le Tchad, le 31 août 1989, est également pour nous une source d'encouragement. Nous espérons que les efforts du Secrétaire général et ceux de l'Organisation de l'unité africaine eu égard à l'Accord de paix entre le Maroc et le POLISARIO aboutiront à l'application intégrale de cet accord.

Nous avons été tous satisfaits de voir que l'Iran et l'Iraq ont accepté la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, et nous espérons sincèrement que les négociations entre les deux pays, sous les auspices du Secrétaire général, en vue d'un règlement global, seront couronnées de succès. S'agissant de l'Afghanistan, l'Ouganda s'est félicité de la signature de l'Accord de Genève destiné à mettre un terme à des années de guerre sanglantes et brutales. Toutes les parties à l'Accord ont l'obligation de l'honorer. A cet égard, nous sommes heureux de constater que les forces soviétiques se sont retirées selon le calendrier prévu.

La région du Moyen-Orient est toujours en proie à la violence en raison de l'intransigeance et du refus d'Israël de reconnaître les droits inaliénables du peuple palestinien. La question de Palestine a toujours été et demeure au coeur du

M. Ssemogerere (Ouganda)

conflit du Moyen-Orient. L'année dernière, nous avons espéré voir la situation s'améliorer lorsque le Conseil national palestinien avait proclamé un Etat de Palestine et s'était montré disposé à accepter la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale ainsi que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et, par conséquent, l'existence d'Israël. Plutôt que de saisir le rameau d'olivier, Israël a continué à faire obstacle à toute proposition significative destinée à aboutir à un règlement juste et durable. Israël continue à installer de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires occupés et à violer les droits de l'homme du peuple palestinien.

Le Secrétaire général a déclaré dans son rapport qu'il est "déconcerté par des déclarations récentes qui reviennent à remettre en cause l'applicabilité de la résolution 242 (1967). Adoptée à l'unanimité, cette résolution a toujours été considérée comme la pierre angulaire de tout règlement global" (A/44/1, p. 8).

Ma délégation souscrit à ce qu'a dit le Secrétaire général. On ne doit pas tolérer qu'Israël fasse échouer ce consensus international de longue date. A cet égard, nous lançons à nouveau un appel à la convocation d'une conférence de paix internationale sur le Moyen-Orient à laquelle toutes les parties y compris l'Organisation de libération de la Palestine devraient participer. Je saisis cette occasion pour féliciter le Secrétaire général et le Président Moubarak, de l'Egypte, pour les efforts qu'ils ont déployés à cette fin. Une telle conférence favoriserait une solution juste, durable et globale du problème.

La situation au Liban demeure une source d'inquiétude pour ma délégation. Le conflit fratricide s'est soldé par un bilan très lourd tant sur le plan humain que matériel. L'Ouganda prie instamment toutes les parties de se réunir et de placer les intérêts de leur pays au-dessus des considérations de groupe afin de résoudre la crise. Nous soutenons les efforts déployés à cet égard par les chefs d'Etat arabes du Comité tripartite et nous nous félicitons du cessez-le-feu qui a pu être réalisé.

S'agissant du problème de Chypre, il est encourageant de voir les progrès réalisés au cours des pourparlers intercommunaux menés sous les auspices du Secrétaire général. Dans son rapport, il déclare : "Nous avons maintenant atteint le point critique où il paraît possible de parvenir à un règlement global

M. Ssemogerere (Ouganda)

sauvegardant les intérêts légitimes des deux communautés et répondant à leurs préoccupations" (A/44/L, p. 7). L'Ouganda continue à soutenir l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de Chypre.

Le peuple kampuchéen est depuis longtemps victime de la guerre. Nous espérons que la Conférence internationale de Paris sur le Cambodge, qui s'est tenue au mois d'août de cette année, aboutirait à un règlement global et à un Cambodge libre et indépendant. Nous regrettons que cela n'ait pas été possible malgré les progrès réalisés lors de l'élaboration minutieuse des éléments d'un règlement global. Nous lançons un appel à toutes les parties en leur demandant de coopérer avec le Secrétaire général.

Depuis près de 10 ans, la situation en Amérique centrale est tendue et explosive. L'Ouganda demeure fidèle à la position qu'il a toujours défendue sans équivoque, à savoir que les peuples de la région devraient être à même de résoudre leurs problèmes sans ingérence extérieure. Nous avons toujours soutenu le processus d'un dialogue constructif lancé par le Groupe de Contadora, qui a finalement culminé dans l'Accord d'Esquipulas II signé par les Présidents d'Amérique centrale. Cet accord, après une série de négociations intensives, a détendu l'atmosphère et créé un climat de confiance, de réconciliation et de coexistence pacifique.

L'Ouganda a suivi les événements qui se sont déroulés sur la péninsule Coréenne et se félicite des efforts déployés actuellement en vue de la réconciliation entre les deux Corée et leur apporte son soutien. Notre position demeure inchangée. Nous soutenons la réunification pacifique de la Corée sans ingérence extérieure.

En tant que membre du Mouvement non aligné, l'Ouganda se félicite de l'amélioration des relations intervenues entre l'Ouest et l'Est, notamment entre les deux superpuissances. Nous sommes heureux de constater que leur intense rivalité que nous avons toujours déplorée, a cédé le pas à un esprit de coopération constructive. La signature du Traité sur l'élimination des missiles à moyenne et à plus courte portée par les Etats-Unis et l'Union soviétique constitue un jalon historique qui marque un tournant. L'Ouganda estime que les intentions déclarées des deux superpuissances de réduire les armes stratégiques offensives de 50 % sont encourageantes. Nous continuerons toutefois à vivre sous la menace de ces armes

M. Ssemogerere (Ouganda)

tant qu'un démantèlement à grande échelle de ces armes et de ces forces n'aura pas été réalisé. Nous continuerons à mettre le monde en garde contre le danger de compenser la réduction des armements par l'introduction de nouvelles armes plus modernes qui pourraient être tout aussi dévastatrices et déstabilisatrices. Il s'impose d'urgence de conclure un traité d'interdiction complète des essais. On devrait recourir au processus déjà entamé en vue de convoquer une conférence destinée à amender le Traité d'interdiction partielle des essais de 1963, afin de mettre au point un traité d'interdiction totale des essais nucléaires.

L'an prochain, se déroulera une conférence d'examen du Traité de non-prolifération, dont l'Ouganda est un Etat partie et qui devrait être renouvelé en 1995. L'Article VI impose aux Etats dotés d'armes nucléaires de négocier de bonne foi afin de parvenir à un désarmement nucléaire. Si les puissances nucléaires ne respectent pas leurs obligations, la confiance dans le Traité sur la non-prolifération ainsi que son efficacité seront compromises.

Nous nous félicitons vivement de l'engagement pris par les Etats-Unis et l'Union soviétique, au cours de pourparlers bilatéraux, de réduire de façon radicale les stocks d'armes chimiques. Nous espérons toutefois qu'il sera bientôt suivi d'une interdiction complète des armes chimiques, qui mettrait ainsi un terme aux travaux commencés en 1984 par la Conférence du désarmement.

L'Ouganda a toujours soutenu que les armes nucléaires et classiques sont des aspects complémentaires de l'objectif du désarmement général et complet qui nécessitent également une action urgente. Les conflits régionaux sont très souvent encouragés par les puissances extérieures et par les trafiquants d'armes mortelles. Un certain nombre de pays du tiers monde sont devenus victimes de la course aux armements et se sont lancés dans cette course, détournant ainsi des ressources précieuses destinées aux secteurs de production. Depuis la seconde guerre mondiale, ces conflits se sont soldés par de lourdes pertes en vies humaines. Il est essentiel de mettre au point des mesures qui favoriseraient l'utilisation des ressources aux fins du développement. L'Ouganda croit fermement aux relations de bon voisinage et est parvenu, grâce à des commissions et à un dialogue avec ses voisins, à renforcer la confiance mutuelle et à accroître la coopération régionale.

M. Ssemogerere (Ouganda)

On perçoit désormais très bien le lien entre le désarmement et le développement. Le monde dépense 1 000 milliards de dollars par an en armements, c'est l'équivalent du fardeau de la dette qui pèse comme une épée de Damoclès sur les pays du tiers monde. Il va sans dire que dans la plupart des cas, une large proportion de la dette provient de l'achat d'armements. Il est par conséquent essentiel de consacrer les ressources provenant du désarmement au développement.

M. Ssemogerere (Ouganda)

La sécurité globale ne peut être réalisée sans éliminer la pauvreté, la maladie et l'injustice dans le monde entier. L'absence de progrès économiques et sociaux, le chômage sur une large échelle et le sous-emploi, la rareté des ressources, la dégradation de l'environnement et le trafic des stupéfiants mettent tout autant en danger la paix et la sécurité internationales que les menaces militaires. Le chaos règne dans l'économie mondiale et engendre des déséquilibres et des inégalités considérables. L'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest est en contraste poignant avec l'écart croissant entre le Nord et le Sud dans les relations économiques. Alors que les pays industrialisés ont continué d'enregistrer la croissance, le niveau de vie dans nombre de pays en développement s'est dégradé. Des besoins fondamentaux non satisfaits, la mortalité infantile, l'analphabétisme, la maladie et la faim, telle est la réalité dans maints pays en développement.

Un problème critique auquel ont à faire face les pays en développement a été le recul et l'effondrement des prix des produits de base, qui se sont gravement répercutés sur nos recettes à l'exportation et notre croissance. En 1986, par exemple, les recettes de l'Afrique provenant de l'exportation des produits de base ont baissé de près de 19 milliards de dollars des Etats-Unis. Depuis, la situation s'est encore dégradée. Dans le cas de l'Ouganda, l'effondrement des prix du café, cette année, a représenté une perte de près de moitié de nos recettes à l'exportation prévues. Il est nécessaire d'assurer aux pays en développement des prix justes et prévisibles pour leurs produits de base. C'est pourquoi nous sommes encouragés par l'entrée en vigueur de l'accord sur la mise en place d'un fonds commun des produits de base que nous espérons que les Etats Membres appuieront comme il convient.

La détérioration des termes de l'échange s'est ajoutée au fardeau de la dette, aux taux de change fluctuants, aux taux d'intérêt élevés et au déclin de l'aide publique au développement. Tous ces facteurs interviennent dans le transfert net scandaleux des ressources des pays en développement vers les pays développés selon la Banque mondiale, ces transferts nets se sont accrus, passant de 38 milliards de dollars en 1987 à 50 milliards en 1988. Les pays les moins développés, tout spécialement ceux de l'Afrique subsaharienne, ont été les plus touchés. Par exemple, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) estime qu'en 1987 l'Afrique

M. Ssemogerere (Ouganda)

a transféré plus d'un milliard net de dollars des Etats-Unis rien qu'au Fonds monétaire international (FMI).

Tout aussi critiques pour ces pays sont les programmes d'ajustement structurel du FMI et de la Banque mondiale. Dans leur forme actuelle, ces programmes, aussi bien intentionnés soient-ils, ont eu tendance à ne traiter que des déséquilibres économiques à court terme des économies de ces pays. Les problèmes économiques à long terme restent sans solution et constituent une grave menace pour la croissance et le développement futurs de ces pays. En outre, les conséquences de ces mesures sur le secteur social, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé, qui sont des facteurs critiques pour le développement et la transformation à long terme, ont été durement ressenties.

Il convient de façon urgente de redoubler d'efforts dans la recherche d'un cadre viable, théorique et pratique, pour les programmes d'ajustement structurel économique, qui soit conforme avec leurs objectifs et stratégies de développement à long terme, ainsi qu'il est prévu dans la résolution 43/27 de l'Assemblée générale. C'est dans ce contexte que les chefs d'Etat africains, se fondant sur leur expérience des années 80, ont adopté le cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel, que nous recommandons à l'Assemblée.

Nous constatons actuellement une tendance vers une intégration économique régionale plus poussée et vers la mise en place de blocs commerciaux plus forts, en Europe et en Amérique du Nord. L'an dernier, j'ai eu l'occasion de lancer un avertissement, du haut de cette tribune, quant au fait que la structure économique et sociale internationale actuelle perpétue l'existence d'un oasis de privilèges et de richesse au milieu d'un désert de pénurie et de privations. Nous espérons que l'apparition de ces blocs n'accentuera pas cette tendance. C'est tout à la fois un défi lancé aux pays en développement et un exemple de ce qu'est la nature des facteurs qui régiront les relations économiques internationales au XXI^e siècle. Nous pensons que la transformation structurelle et économique à long terme en Afrique dépendra des efforts en cours en vue de l'intégration économique de notre région. C'est pourquoi, en Ouganda, nous nous associons en toute priorité à la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, à l'Organisation de l'unité africaine et à d'autres organisations régionales.

M. Ssemogerere (Ouganda)

L'urgence d'une nouvelle structuration du système économique existant actuellement dans le monde ne saurait être trop soulignée. Les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, la prochaine Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la relance de la croissance économique devraient être des contributions utiles à la mise au point de la nouvelle Stratégie internationale du développement pour les années 90. Cette stratégie devrait viser à assurer une croissance à long terme, la transformation économique et un développement durable.

Les problèmes d'environnement mettent clairement en évidence la réalité inéluctable de notre interdépendance. L'Ouganda se félicite de la tenue de la Conférence internationale sur l'environnement et le développement prévue pour 1992. La Conférence doit fournir l'occasion pour tous de relever ce défi et de convenir de mesures pratiques nécessaires pour protéger l'environnement à l'avenir, mesures fondées sur le concept d'un développement durable et viable sur le plan écologique. La déclaration de Kampala sur un développement durable, adoptée par la Conférence régionale africaine sur l'environnement et le développement, tenue à Kampala du 12 au 16 juin 1989, a déterminé sept domaines à traiter en priorité, à savoir : contrôler les changements et les pressions démographiques; parvenir à l'autosuffisance et à la sécurité alimentaires; assurer l'utilisation efficace et équitable des ressources en eau; assurer une plus grande autonomie énergétique; améliorer la production industrielle; maintenir les espèces et les écosystèmes et mettre un terme et inverser la désertification.

En matière sociale, la guerre contre le crime transnational, y compris le trafic et l'abus des stupéfiants, a, à juste titre, retenu l'attention de nombreux orateurs. L'Ouganda est engagé dans cette lutte et est partie à divers instruments internationaux dans ce domaine. Nous sommes sur le point de ratifier la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes de décembre 1988. La drogue encourage la corruption, sape les fondements du droit et de la justice et se traduit par une dégénérescence morale et physique. Des institutions telles que l'Institut des Nations Unies pour la prévention du crime, en Ouganda, qui en est encore à ses débuts devraient être encouragés dans la voie de recherches qui puissent conduire à la prévention du crime, y compris le trafic de stupéfiants. L'important problème de la drogue

M. Ssemogerere (Ouganda)

devrait être également envisagé dans le contexte plus large des exportations de matières premières. Il existe également un lien inéluctable entre l'accroissement du trafic des stupéfiants vers les pays riches et l'effondrement des prix des produits de base. Ce n'est pas par hasard si les pays les plus engagés dans la production de drogues sont aussi les plus dépendants des matières premières, tout spécialement dans le cas du café. Mettre en cause l'accord international sur le café ne saurait en aucun cas profiter à la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Le respect des droits de l'homme reste un objectif crucial pour le Gouvernement ougandais, tant dans sa politique nationale qu'étrangère. Nous croyons que les droits de l'homme comprennent le droit à un niveau de vie approprié. Nous nous sommes engagés à enquêter sur toutes les violations des droits de l'homme et à assurer la punition des coupables. C'est dans ce but que l'Ouganda a nommé une commission aux fins d'enquêter sur les violations des droits de l'homme dans le passé. Avec la mise en place du Bureau de l'Inspecteur général du Gouvernement, le respect des droits de l'homme en Ouganda a été grandement renforcé.

L'Ouganda croit que les droits de l'enfant sont d'une importance primordiale. Nous appuyons donc le projet de convention relative aux droits de l'enfant adopté par la Commission des droits de l'homme et dont l'Assemblée générale est saisie. Nous appuyons également la proposition de convocation d'un sommet mondial consacré à l'enfant.

M. Ssemogerere (Ouganda)

Au moment où nous nous approchons de l'aube d'un nouveau siècle, on ne saurait minimiser l'importance des problèmes que connaît la communauté internationale. L'Organisation des Nations Unies assume un rôle critique dans la gestion de notre interdépendance et dans l'élaboration de la réponse mondiale appropriée à nos problèmes communs, d'où la nécessité de renforcer et de rehausser sa compétence. L'Ouganda a suivi attentivement le processus de réforme, qui se trouve maintenant à une étape avancée. Conformément à la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, le processus de réforme devrait garder son caractère global. Par conséquent, son application doit être réalisée de façon intégrée, équilibrée et opportune. Aucun consensus n'a encore été dégagé en matière de réforme dans les domaines économique et social, et ce malgré leur importance fondamentale. Cela est regrettable, et nous espérons que cette situation sera rectifiée sous peu.

Alors que le XXe siècle touche à sa fin, nous devons nous tourner vers le vaste horizon et réformer le système international actuel pour que notre legs serve de cadre aux générations futures où l'interdépendance sera bénéfique à tous les peuples dans les pays développés et en développement.

M. SEDOC (Suriname) (interprétation de l'anglais) : A l'instar de nombreux pays dans le monde en développement, le Suriname, en cette décennie, a dû faire face à la baisse des prix de ses principaux produits de base, à la difficulté de pénétrer les marchés des pays industrialisés, aux obstacles à la création d'une société démocratique solide et, en outre, à l'intérêt bienveillant mais distant de quelques pays développés frères à l'égard du difficile processus visant à étayer les changements politiques qui ont cours dans notre pays et à satisfaire les besoins fondamentaux du peuple.

Certes, ces faits ont eu des incidences négatives sur la ferme poursuite de nos objectifs de développement, mais nous devons reconnaître qu'ils ont renforcé notre résolution de relever les défis qui nous sont présentés et de redoubler nos efforts en vue de réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés il y a des années. C'est pourquoi nous sommes heureux de revenir à New York pour partager avec vous notre expérience et participer à la nouvelle entente politique qui commence à régner parmi les pays indépendants.

Avant de ce faire cependant, qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de joindre mes félicitations à celles des orateurs qui m'ont précédé à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-quatrième session de

M. Sedoc (Suriname)

l'Assemblée générale. Je suis heureux de voir que la présente session de l'Assemblée générale est présidée par un représentant du continent africain, en raison de son développement politique historique en cours.

L'Afrique, avec sa grande diversité et ses possibilités économiques, peut jouer un rôle décisif dans le façonnement des nouvelles relations politiques et de coopération qui se font jour dans notre monde. Il est également approprié qu'un fils de notre pays frère, le Nigéria, avec lequel le Suriname entretient des liens historiques, ait été choisi, car ce pays a servi d'exemple de par sa contribution à l'unité et à l'intégration en Afrique, ainsi qu'à la coopération internationale et à la coexistence pacifique. Votre expérience et vos talents diplomatiques, que vous avez montrés en tant que Président du Comité spécial contre l'apartheid, confortent notre espoir sincère que, sous votre direction, les travaux de la présente session de l'Assemblée générale seront couronnés de succès.

Nous voudrions également exprimer notre profonde reconnaissance à l'ancien ministre des affaires étrangères de l'Argentine, S. E. M. Dante Caputo, pour la façon remarquable et compétente dont il a mené les travaux de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Nous lui souhaitons plein succès dans ses futures activités.*

De même, nous voudrions rendre hommage au Secrétaire général, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, pour sa contribution personnelle à la recherche de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le monde. Ses efforts inlassables pour renforcer le rôle de l'Organisation et régler les nombreux conflits régionaux qui menacent la paix et la sécurité internationales, ainsi que son attachement à la cause du développement soutenu des pays en développement sont bien connus et lui valent toute notre gratitude.

En ce qui concerne le Suriname, c'est avec fierté et satisfaction que je peux annoncer que notre gouvernement a réussi à exaucer le vœu ardent de la majorité des Surinamais en commençant à mettre un terme au conflit armé interne. Cette lutte fratricide se déroulait depuis des années déjà. Convaincus que combattre la violence par la violence n'aboutirait ni à la paix ni à la prospérité de notre peuple, nous avons choisi la voie du dialogue et du consensus. Cette voie a

* M. Abulhasan (Koweït), Vice-Président, assume la Présidence.

M. Sedoc (Suriname)

récemment abouti à la conclusion de l'accord de paix de Kourou, qui, à son tour, a fait démarrer un processus de paix et mis fin aux effusions de sang insensées, dont la plupart des victimes étaient des personnes innocentes.

Nous savons qu'il ne s'agit là que d'un commencement et que notre voie sera parsemée de nombreux obstacles. Mais grâce à la raison, aux qualités humaines, à l'amitié et à la solidarité qui caractérisent notre peuple, nous surmonterons ces obstacles.

Aujourd'hui, une nouvelle étape importante vient d'être franchie dans le processus de paix, de dialogue et de consensus. D'ores et déjà, l'accord de paix a abouti à la levée de l'état d'urgence dans la partie est du pays. Et, de ce fait, des possibilités réelles ont été créées pour le prompt retour dans la sécurité de milliers de réfugiés dans leurs foyers. A cette fin, les contributions des institutions internationales, telles que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, sont indispensables, et nous leur sommes très reconnaissants de l'assistance qu'elles fournissent.

A ce stade, je voudrais dire à quel point notre gouvernement apprécie les activités du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en ce qui concerne les problèmes des réfugiés, des personnes déracinées et déplacées en général. Nous saluons donc la Déclaration de Guatemala et le plan complémentaire d'action concertée qui ont été adoptés lors de la première Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale, car ce sont des mesures positives importantes.

Le Gouvernement et le peuple du Suriname sont une fois encore à même de s'acquitter de leurs obligations internationalement acceptées à l'égard de leurs concitoyens de la partie est du pays. Ces concitoyens pourront à nouveau exercer les droits politiques, sociaux et économiques qui sont les leurs.

La dernière phase du processus de démocratisation vient ainsi de commencer, et nous espérons que la société surinamaïse retrouvera bientôt la paix et la stabilité. Grâce à nos efforts unifiés, nous pourrons alors oeuvrer à la reconstruction économique, sociale et politique du pays dans son ensemble. En raison de l'accord de paix, notre peuple se remet à rêver d'un nouvel horizon, d'un avenir de paix et de prospérité réelles qu'il pourra réaliser grâce à ses propres efforts.

M. Sedoc (Suriname)

Je suis également heureux de souligner l'évolution positive des relations jadis tendues entre le Royaume des Pays-Bas et la République du Suriname. Nous espérons ardemment que cette évolution favorisera le développement, le renforcement et la consolidation des relations dans l'intérêt mutuel des deux pays.

M. Sedoc (Suriname)

Qu'il me soit permis maintenant d'exposer brièvement notre position sur certaines questions internationales. Après des années d'efforts et de démarches persistantes et grâce à l'opiniâtreté et à la patience manifestées par le Secrétaire général dans l'exercice de ses bons offices, un progrès notable peut se remarquer dans le domaine des relations internationales.

C'est avec satisfaction, bien sûr, que nous constatons un retour à la détente et l'apparition d'un nouveau style et d'une nouvelle attitude dans la conduite des relations internationales; cette nouvelle approche, où le dialogue et la compréhension ont remplacé l'affrontement, a déjà facilité le règlement négocié de certains conflits régionaux qui, jusqu'ici, semblaient insolubles.

Le Traité sur l'élimination des missiles à moyenne et à plus courte portée - Traité FNI - conclu entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les discussions en cours entre ces deux pays concernant d'autres questions qui revêtent une grande importance pour la paix et la sécurité internationales, l'accord entre l'Iran et l'Iraq, les Accords de Genève concernant l'Afghanistan et le Pakistan, l'accession prochaine de la Namibie à l'indépendance et l'accord récemment conclu en ce qui concerne le conflit en Amérique centrale sont tous des événements qui ont contribué au relâchement des tensions politiques dans le monde.

Ces événements augurent bien de l'avenir de notre planète et, bien qu'il ne faille pas s'attendre à ce que les conflits qui durent depuis des années et dont les causes sont particulièrement profondes soient immédiatement réglés, je me vois dans l'obligation d'inviter instamment les parties intéressées à respecter les accords et à s'abstenir de recourir à des tactiques ou à des mesures qui pourraient retarder, voire enrayer le processus de paix.

Je fais notamment allusion à l'attitude rebelle du régime d'apartheid de l'Afrique du Sud, qui continue de tuer et de harceler les Namibiens en dépit des accords de paix signés en décembre 1988. Mon gouvernement condamne les autorités tant civiles que militaires du régime d'apartheid qui recourent à des mesures d'intimidation et de répression contre les Namibiens et les empêchent d'exercer leur droit légitime d'élire le gouvernement de leur choix.

En même temps, il est encourageant de voir que les pays d'Amérique centrale ont manifesté une volonté politique ferme lorsqu'ils se sont déclarés prêts à ne pas recourir à la force et à rétablir un climat de confiance et de tranquillité

M. Sedoc (Suriname)

dans leur région. L'accord récemment conclu, qui reflète le profond désir de paix des peuples d'Amérique centrale et leur attachement à la négociation et au dialogue pour résoudre les conflits anciens, mérite donc d'être appuyé sans réserve par la communauté internationale.

En dépit des tendances positives à l'entente et à la détente, certains noyaux de répression et de conflit subsistent. Bien que la communauté internationale l'ait toujours condamné, le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud poursuit sa politique de discrimination, de détention et de répression contre la majeure partie de sa population.

Les événements de ces derniers mois n'ont pas rassuré ceux qui espéraient voir le système d'apartheid démantelé. C'est seulement lorsque le racisme institutionnalisé aura été complètement éliminé que la paix et la sécurité pourront être instaurées dans cette partie du monde.

La situation au Moyen-Orient continue d'être instable et dangereuse. La question de Palestine demeure au coeur du problème du Moyen-Orient et illustre de manière exemplaire le mépris dans lequel on peut tenir les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et la volonté de la communauté internationale. Mon gouvernement déplore l'aggravation de la situation dans les territoires occupés et l'accroissement du nombre de Palestiniens tués ou blessés. A notre avis, seule une conférence internationale de paix, convoquée sous les auspices des Nations Unies, à laquelle participeraient toutes les parties intéressées, pourra définir un cadre négocié viable qui nous permettra d'examiner le conflit dans toutes ses dimensions et d'espérer le rétablissement de la paix et de la sécurité dans la région. A cet égard, nous nous félicitons des efforts déployés par le Président de l'Egypte, M. Hosni Moubarak, pour que le processus de paix concernant le Moyen-Orient puisse sortir de l'impasse. J'espère sincèrement que l'humanité sera bientôt le témoin de progrès et de résultats tangibles sur la voie de l'apaisement des tensions et de la renonciation à l'affrontement dans les conflits régionaux.

S'agissant de la question du Kampuchea, ma délégation estime qu'une paix juste et durable ne pourra être instaurée dans ce pays que grâce à un règlement politique d'ensemble qui tienne compte des intérêts et des aspirations du peuple kampuchéen.

Comme je l'ai déjà dit, mon gouvernement croit au dialogue et, à cet égard, nous nous félicitons de la reprise des contacts dans la péninsule de Corée. Bien qu'il n'y ait pas encore eu de progrès concrets, nous espérons que le dialogue

M. Sedoc (Suriname)

visant la réunification des deux Corée s'intensifiera et que les propositions présentées le 11 septembre 1989 par le Président Roh Tae Woo pourront servir de base.

Bien que nous ayons fait des remarques optimistes eu égard aux changements constatés sur la scène politique internationale, nous notons avec une certaine déception que les perspectives économiques internationales demeurent incertaines. Une croissance lente ou négative et la persistance du problème de la dette entraînent la détérioration croissante de la qualité de la vie dans les pays en développement. La situation des pays en développement n'a jamais connu autant d'adversité que pendant la décennie écoulée.

Les gouvernements des pays en développement ont institué des réformes courageuses pour relancer leur économie, mais ils se sont rendu compte que, pour eux, la mise en oeuvre des programmes d'ajustement économique était un fardeau écrasant et disproportionné et avait des conséquences sociales et politiques extrêmement graves. Ils se sont rendu compte que, pour eux, sans un appui extérieur massif, l'influence positive de la croissance économique et du développement ne sera qu'illusoire. Par voie de conséquence, les disparités économiques entre les pays industrialisés et les pays en développement ne feront que s'approfondir.

Il y a quelque 40 ans, la communauté internationale semblait avoir tiré la leçon des immenses tragédies des années 30. A notre grand regret, cependant, nous sommes obligés de constater que la situation présente apporte la preuve du contraire. La voie du dialogue et de la compréhension que l'on a suivie ces dernières années dans le domaine des relations politiques internationales et qui a mené à la conclusion de nombreux accords négociés n'a malheureusement pas encore été empruntée dans le domaine des relations économiques internationales. Nous remarquons au contraire que l'on tend à ne pas reconnaître les besoins des pays en développement et à ne pas vouloir les aider à se sortir de leur misère et de leur sous-développement.

La volonté politique fait défaut pour examiner les mesures d'ensemble qui tiendraient compte des nouvelles réalités et des situations qui évoluent dans l'environnement économique international. Il faudrait notamment parvenir aux objectifs de développement que sont la diminution de la pauvreté, la recherche de

M. Sedoc (Suriname)

solutions à long terme permettant aux pays débiteurs de faire face à la dette étrangère, le financement des activités de développement et la relance de l'économie internationale. Il faudrait également redéfinir les relations économiques internationales, éliminer les déséquilibres structurels dans le système économique international et empêcher l'élargissement du fossé économique et technologique qui sépare les pays industrialisés des pays en développement.

Je voudrais souligner que le noble objectif d'une répartition plus juste et plus équitable des richesses de notre monde ne pourra être atteint que si l'on renforce la coopération multilatérale aux fins du développement économique et social. Nous ne demandons pas la pitié ou la sympathie, mais l'établissement de nouvelles relations économiques qui reconnaissent nos besoins et contribuent à assurer que, nous, pays en développement, sortirons de notre pauvreté et de notre sous-développement. Nous demandons donc à nos partenaires développés de faire preuve de volonté politique et d'élargir le domaine d'entente économique multilatérale au cours des préparatifs de la quatrième Stratégie internationale du développement et au cours de la session extraordinaire consacrée à la coopération économique internationale.

Peu après l'accession du Suriname à l'indépendance, le Gouvernement du Suriname a joué un rôle actif, en sa qualité de membre du Comité ad hoc, dans l'élaboration de la Convention internationale contre la prise d'otages, adoptée par l'Assemblée générale en 1979 et maintenant en vigueur depuis le mois de juin 1983.

M. Sedoc (Suriname)

Malgré les revers de ces dernières années, au cours desquelles les assassinats d'otages sont venus s'ajouter aux autres souffrances humaines, mon gouvernement demeure persuadé que la Convention contre la prise d'otages et les autres instruments pertinents serviront les buts aux fins desquels ils ont été créés. Ma délégation est d'avis que le meurtre et le terrorisme ne sauraient être tolérés quelles que soient les circonstances.

Le Suriname est, depuis sa création, membre du Comité spécial chargé de l'élaboration d'une convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'entraînement de mercenaires. Il y a 10 ans, cette question a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale pour la première fois. Le Comité spécial a fait des progrès tangibles depuis lors, tel qu'il ressort de ses rapports successifs, mais, en raison de certains conflits d'intérêts, cette convention si nécessaire est encore en suspens. Entre-temps, les activités des mercenaires continuent de créer une atmosphère dévastatrice dans nombre de pays en développement. Le Rapporteur du Comité spécial a, à plusieurs reprises, attiré l'attention de la communauté mondiale sur les pratiques subversives des mercenaires. Une convention appropriée, s'associant à une action internationale concertée visant à combattre le phénomène des mercenaires, aurait un impact énorme sur l'élimination de ce fléau. C'est pour ces raisons que mon gouvernement exprime l'espoir que l'Assemblée générale sera en mesure de mettre au point la rédaction de la convention internationale souhaitée dans les plus brefs délais.

Au cours de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, il a été reconnu que la cessation des essais des armes nucléaires contribuerait grandement à mettre fin à l'amélioration qualitative de ces armes et à la fabrication de nouveaux types d'armes, et à prévenir la prolifération de telles armes. Malgré les efforts opiniâtres déployés par l'Assemblée générale en ce sens ces dernières années, nous n'avons pas atteint cet objectif, bien que nous devons admettre que certains progrès ont été réalisés récemment.

Compte tenu de ce qui précède, nous nous félicitons de l'atténuation des tensions dans les relations Est-Ouest, car cette détente jette les bases d'une action plus efficace sur le gel de la production des armes nucléaires et, ultérieurement, leur démantèlement. Cependant, étant donné l'importance d'une

M. Sedoc (Suriname)

telle action pour la survie de l'humanité, nous pensons que les discussions sur le désarmement nucléaire total ne devraient pas être seulement une entreprise bilatérale mais multilatérale aussi. Une approche multilatérale aurait plus de chances de garantir que les intérêts de l'ensemble de l'humanité seront préservés et que les ressources libérées par le désarmement seront consacrées au développement économique et social.

Mon gouvernement pense lui aussi que des zones exemptes d'armes nucléaires sont une contribution essentielle à la promotion de la paix et de la stabilité. Nous demandons donc à tous les Etats de coopérer à l'établissement de telles zones. En tant que partie au Traité de Tlatelolco, nous demandons aux Etats qui ne l'ont pas encore fait de se joindre à nous et d'essayer de garder la région de l'Amérique latine et des Caraïbes exempte d'armes nucléaires.

En outre, nous tenons à souligner qu'on ne devrait pas négliger le désarmement en matière d'armes classiques et d'armes chimiques. Il a été signalé, à la Conférence du désarmement lors de sa session de Genève, l'été dernier, que quelque 20 pays ont encore des arsenaux pleins d'armes chimiques. Il ne fait aucun doute que ces moyens horribles de destruction de masse devraient être éliminés. Il est grand temps qu'un traité d'interdiction des armes chimiques assorti d'un système de vérification très rigoureux soit conclu sous les auspices des Nations Unies.

Le problème des stupéfiants est indubitablement l'une des préoccupations universelles les plus graves d'aujourd'hui. Ce n'est pas simplement un problème qui sape nos économies et nuit à la santé physique de nos peuples : des événements survenus récemment dans notre région montrent que l'abus et le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes menacent aussi de plus en plus la stabilité sociale et économique de nos pays. Nous avons constaté l'évolution, dans ce contexte, de la situation dans l'un des pays frères de l'hémisphère occidental. Nous appuyons vigoureusement les efforts faits par le gouvernement de ce pays pour lutter contre la mafia organisée de la drogue et son impact fortement négatif sur le plan social, économique et politique. En raison des dimensions internationales de ce problème, mon gouvernement souligne la nécessité d'une coopération régionale, interrégionale et internationale intensive pour s'attaquer efficacement à ce fléau de l'humanité. Dans ce contexte, nous nous félicitons des initiatives prises récemment par les gouvernements de notre région. A notre avis, ces initiatives

M. Sedoc (Suriname)

méritent l'appui le plus entier de la communauté internationale. Nous croyons, en outre, que l'on devrait encourager les efforts entrepris par les organismes spécialisés des Nations Unies et les autres institutions internationales et régionales intéressées, et que des ressources financières devraient être engagées pour les aider dans leur lutte pour l'élimination du fléau des stupéfiants.

A mesure que le temps passe, nous nous rendons compte que notre planète n'est plus ce havre sûr que l'humanité avait connu. La communauté internationale reconnaît de plus en plus que les questions écologiques, telles que les changements climatiques, la désertification de terres fertiles, l'épuisement des ressources en eau douce et le déversement des produits chimiques dangereux, nuisent à nos systèmes écologiques de même qu'aux intérêts vitaux de l'humanité. Bien qu'ils aient des effets graves sur le développement des pays du tiers monde en particulier, les problèmes d'ordre écologique devraient retenir l'attention de la communauté internationale tout entière. Etant donné le caractère vital, urgent et global de notre environnement, une approche multilatérale s'impose pour s'attaquer aux problèmes écologiques sous tous leurs aspects, et la contribution et la coopération des pays industrialisés sont d'une importance primordiale. C'est pourquoi ma délégation se réjouit de la convocation, en 1992, d'une conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui se tiendra, nous l'espérons, sur notre continent.

Il est essentiel que les mesures qui seront prises dans ce contexte tiennent compte de la nécessité d'éliminer ou de réduire le déséquilibre dans les schémas de production et de consommation internationaux. L'une des pratiques qui portent le plus atteinte à l'environnement et qui devrait être vigoureusement rejetée est le déversement, par les pays industrialisés, de déchets nucléaires et de produits chimiques dangereux dans les pays en développement, une pratique que ces derniers pays perçoivent comme un abus de leur situation économique défavorable.

Les pays de l'Amazone, groupe auquel appartient le Suriname, ont adopté une déclaration dans laquelle ils expriment, notamment, leur ferme intention de renforcer et d'élargir les mécanismes de coopération destinés à la protection de l'environnement dans la région de l'Amazone. Nous sommes pleinement conscients de l'importance de cette région pour le monde, et nous avons la capacité et le sens des responsabilités nécessaires pour la protéger.

M. Sedoc (Suriname)

J'ai essayé de parler clairement et franchement, parce que je voulais que l'Assemblée sache exactement quelle est la position de mon pays, ce qu'il préconise et ce qu'il croit. Il est vrai que dans les efforts que nous faisons pour atteindre nos objectifs précieux, nous avons, aux Nations Unies, perdu du terrain. Les insuccès et les surprises déplaisantes ne nous sont pas épargnés. Mais nous tirons aussi des leçons de l'expérience. Nous avons appris qu'il ne suffit pas de demander la paix, le développement et la prospérité, pour les obtenir. Comme d'autres grands idéaux, ils ne peuvent être obtenus que par un effort laborieux et cohérent.

A l'aube des années 90, je suis heureux d'observer que l'évolution enregistrée aujourd'hui dans les affaires mondiales est pour nous cause d'optimisme pour l'avenir, un avenir dans lequel notre monde toujours plus indivisible et interdépendant entreverra un nouvel horizon, avec un espoir de paix, de développement et de prospérité pour tous. Passons, dès lors, à l'examen des moyens spécifiques d'atteindre les objectifs et les résultats que nous recherchons. Nous espérons sincèrement que notre organisation jouera un rôle vital dans cette ère nouvelle.

M. N'GOLO TRAORE (Mali) : La délégation du Mali, que j'ai l'honneur de conduire, adresse ses chaleureuses félicitations à M. Joseph Garba à l'occasion de sa brillante élection à la présidence de la quarante-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Son élection honore toute l'Afrique et nous nous en réjouissons d'autant plus que son pays, la République fédérale du Nigéria, entretient d'excellentes relations d'amitié et de coopération avec la République du Mali. Ses qualités personnelles et la riche expérience diplomatique qui lui ont valu la confiance de l'Assemblée générale sont, ma délégation en est convaincue, garantes du succès de nos travaux.

Je saisis l'occasion pour rendre un hommage mérité à son prédécesseur, S. E. M. Dante Caputo, pour l'efficacité et la sagesse avec lesquelles il a dirigé les travaux de la quarante-troisième session.

Qu'il me soit permis également de témoigner toute la satisfaction de ma délégation au Secrétaire général, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, pour les efforts soutenus qu'il ne cesse de déployer en faveur de la réalisation des idéaux des Nations Unies.

La fructueuse collaboration qui s'est instaurée entre nous durant le mandat que le Président Moussa Traore vient de terminer à la tête de l'Organisation de l'unité africaine, nous a permis d'apprécier hautement son grand dévouement à la cause de la paix et de la coopération entre les peuples.

Je lui adresse les sincères félicitations de la République du Mali pour la compréhension et la disponibilité que nous avons constamment trouvées auprès de lui dans la recherche de solutions aux problèmes africains.

Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, la situation politique internationale continue d'évoluer favorablement, et les relations entre les deux grandes puissances se caractérisent par la décrispation politique. Cependant, pour les nations qui constituent le tiers monde, il demeure bien des incertitudes et des sujets de préoccupation qui font obstacle à une évolution positive du climat mondial et constituent des défis à relever. Il s'agit entre autres des catastrophes naturelles, des contraintes économiques et financières et de la crise de l'endettement, des thérapies inadaptées des institutions monétaires et financières internationales, de la persistance du régime de l'apartheid, de la grave situation au Moyen-Orient et de l'Intifada, et enfin des multiples foyers de tension qui subsistent dans diverses régions du monde en dépit de la volonté de plus en plus affirmée de parvenir à leur extinction.

M. N°Golo Traore (Mali)

Dans quelques semaines se déroulera en Namibie le référendum d'autodétermination qui ouvrira au peuple namibien la voie combien noble et sublime de la liberté et de l'indépendance.

Connaissant parfaitement la logique des racistes de Pretoria qui est de recourir constamment à des manoeuvres dilatoires, l'Organisation de l'unité africaine et le Mouvement des pays non alignés ont déploré la réduction des effectifs du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition parce que conscients des dangers réels qu'une telle réduction comportait.

Les massacres de combattants namubiens, qui ont endeuillé les premiers jours de la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, l'assassinat récent d'Anton Lubowski, l'incorporation dans les forces de sécurité sud-africaines en Namibie des éléments du Koevoet, véritable escadron de la mort, l'intimidation des populations namubiennes par les forces de sécurité sud-africaines, en un mot, toutes les sordides machinations ourdies par les racistes de Pretoria, confirment aujourd'hui nos appréhensions.

Les intentions des racistes de Pretoria demeurent toujours les mêmes : perpétuer leur domination coloniale en Namibie et installer sur le territoire un gouvernement à leur dévotion.

Hier, il s'agissait de détruire la South West Africa People's Organization (SWAPO), authentique représentant du peuple namibien; aujourd'hui, il s'agit de l'empêcher de gagner les élections par toutes sortes de manoeuvres frauduleuses.

Dans cette perspective, nous engageons le Conseil de sécurité à prendre les mesures appropriées pour une maîtrise efficace et totale de la situation en Namibie, afin que soit garanti le déroulement régulier du processus d'indépendance. A cet égard, nous saluons les récentes mesures prises par le Conseil de sécurité en vue de l'accroissement du nombre de policiers de métier affectés au Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition. En tout état de cause, les élections de novembre prochain doivent conduire la Namibie à une indépendance véritable.

Une indépendance pervertie et une décolonisation manquée de la Namibie ruinerait tous les sacrifices consentis par l'héroïque peuple namibien et les efforts méritoires engagés par la communauté internationale pour l'affirmation des droits inaliénables des peuples et la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales.

M. N'Golo Traore (Mali)

En Afrique du Sud même, le sort de la majorité noire n'a pas connu d'évolution positive depuis nos dernières sessions. Les Noirs se voient refuser les droits les plus élémentaires. L'état d'urgence est maintenu malgré les appels réitérés de la communauté internationale. Les arrestations, les jugements arbitraires et les exécutions sommaires se poursuivent à un rythme effréné.

Les racistes de Pretoria doivent pourtant se rendre à l'évidence que la répression, aussi féroce soit-elle, ne parviendra jamais à étouffer les aspirations à la liberté ni à vaincre la volonté de libération d'un peuple. La poursuite de la révolte populaire qui gagne en ampleur en Afrique du Sud, en dépit de la répression violente, en est un témoignage éloquent.

Ce qu'il faut en Afrique du Sud, c'est l'avènement d'un régime démocratique, multiracial et égalitaire, issu d'élections libres. Pour y parvenir, il est indispensable que l'état d'urgence soit levé, qu'il soit procédé à la libération sans condition de Nelson Mandela et de tous les prisonniers politiques, à l'abrogation des lois discriminatoires, et que tous les Sud-Africains, sans distinction de race, disposent du droit de vote.

La Déclaration sur l'Afrique du Sud, que le Comité ad hoc de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) sur l'Afrique australe a adoptée le 21 août dernier à Harare, doit servir de base à toutes négociations allant dans ce sens.

M. N'Golo Traore (Mali)

L'on parle beaucoup des changements intervenus à la direction du parti politique au pouvoir en Afrique du Sud. L'on parle beaucoup de l'esprit d'ouverture du nouveau Président et de sa volonté de changer de politique en Afrique du Sud. Ne nous faisons pas d'illusion, l'apartheid ne peut pas être réformé, il doit être totalement démantelé, et c'est sur cette voie que nous apprécierons les actions qu'engageront les nouveaux dirigeants du régime raciste d'Afrique du Sud.

Mon pays est convaincu que la communauté internationale doit demeurer vigilante face aux manoeuvres du régime raciste de Pretoria, et qu'elle saisira l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la politique d'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, prévue en décembre prochain, pour exprimer toute sa solidarité au vaillant peuple d'Afrique du Sud.

En Angola, nous nous félicitons de l'instauration du dialogue entre le Gouvernement de la République populaire d'Angola et l'UNITA, dialogue que nous souhaitons vivement voir déboucher sur une paix véritable dans ce pays. Nous engageons donc toutes les parties à se conformer aux Accords de Gbadolite et à leur donner une suite concrète à la mesure des aspirations du peuple angolais à l'unité, à la paix et au développement socio-économique.

Au Sahara occidental, les efforts conjugués du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et du Secrétaire général des Nations Unies ont abouti à l'élaboration d'un plan de règlement de la question conformément aux résolutions 104 (XIX) de l'Organisation de l'unité africaine et 40/50 de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'acceptation en août 1988, par les deux parties, le Royaume du Maroc et le Front Polisario, de ce plan constitue une étape importante dans le processus menant à l'organisation d'un référendum d'autodétermination libre et général. Il existe certes des obstacles, mais la création en juin dernier de la Commission technique de mise en oeuvre du plan permettra certainement de les surmonter.

Consciente de la gravité de la situation, ma délégation exhorte le Royaume du Maroc et le Front Polisario à s'engager dans un dialogue susceptible de déboucher sur une solution juste et définitive de ce douloureux conflit. Pays de la région, la République du Mali continuera, comme par le passé, à oeuvrer au dénouement heureux de ce conflit.

M. N'Golo Traore (Mali)

Ailleurs, le conflit Tchad-Libye connaît une évolution positive depuis juillet 1989, grâce au sommet initié par le chef de l'Etat du Mali, le général Moussa Traore, et qui a réuni à Bamako ses pairs de l'Algérie, du Gabon, du Nigéria, de la Libye et du Tchad. La signature d'un accord-cadre le 31 août dernier à Alger entre les deux pays ouvre d'heureuses perspectives pour une solution définitive de ce différend.

Au Moyen-Orient, le peuple palestinien mène toujours le même combat héroïque pour le recouvrement de ses droits nationaux inaliénables et l'expression la plus épique de ce combat est l'Intifada, cette révolte populaire dans les territoires occupés qui mobilise dans les rues les populations palestiniennes, dont un grand nombre d'enfants et de femmes, affrontant, les mains nues, les forces d'occupation israéliennes, qui torturent, massacrent en violation de la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949.

La génération actuelle de lanceurs de pierres est une nouvelle catégorie de martyrs du peuple palestinien dont le sacrifice conduit la communauté internationale à entreprendre une action ferme et résolue pour contraindre Israël à reconnaître les droits nationaux inaliénables de ce peuple.

Ma délégation est convaincue que le problème du Moyen-Orient, dont le noeud est la question de Palestine, nécessite un règlement global. A cet égard, elle appuie l'idée de la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, avec la participation des cinq membres du Conseil de sécurité et de toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, et sur un pied d'égalité

La tourmente persistante au Liban et le drame que vit actuellement le peuple libanais sont des conséquences directes du problème du Moyen-Orient. Le peuple du Mali déplore ces événements tragiques. Il appelle la communauté internationale tout entière à oeuvrer davantage pour le retour de la paix dans ce pays, en préservant son indépendance et son intégrité territoriale, conformément à la résolution pertinente du Conseil de sécurité exigeant le retrait immédiat et inconditionnel des forces israéliennes du Liban et le déploiement des forces de la FINUL. Ma délégation appuie et encourage les efforts actuellement déployés par le Comité tripartite de médiation de la Ligue arabe pour trouver une solution à cette tragédie.

M. N'Golo Traore (Mali)

L'Iran et l'Iraq, en acceptant d'observer le cessez-le-feu, ont contribué à ramener le calme dans la région du Golfe, facilitant ainsi les efforts déployés par le Secrétaire général des Nations Unies en vue du règlement de ce conflit fratricide.

En Afghanistan, la résolution 43/20 de l'Assemblée générale accueillait avec satisfaction la signature des Accords de Genève du 14 avril 1988 qui constituait une étape importante vers un règlement définitif du conflit. Malgré le retrait des troupes soviétiques, le calme n'est pas revenu en Afghanistan. Les Accords de 1988 sont menacés, la mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan ne jouit pas de la collaboration souhaitée. Il revient en conséquence aux parties concernées ainsi qu'aux Etats-Unis et à l'Union soviétique, qui se sont portés garants de l'application desdits accords, de collaborer étroitement avec les Nations Unies en vue de permettre un règlement négocié de la question.

S'agissant de l'Asie du Sud-Est, les réunions officieuses entre les parties en lutte au Kampuchea, connues sous le nom de "Jakarta Rounds" et la récente Conférence internationale de paix, à Paris, sur le Cambodge auront permis de rapprocher les positions des parties en vue du règlement négocié de la question cambodgienne sans aucune ingérence étrangère.

Dans la péninsule Coréenne, la reprise des pourparlers contribuera certainement au règlement pacifique de la question. Nous soutenons à cet effet les efforts déployés par le peuple coréen en vue de la réunification pacifique à travers le dialogue Nord-Sud, sans ingérence, conformément aux trois principes de l'indépendance, de la réunification pacifique et de la grande unité nationale, contenus dans la Déclaration commune Nord-Sud du 4 juillet 1972. Ma délégation est convaincue qu'une Corée réunifiée et forte pourrait légitimement être représentée au sein de notre organisation. Elle exhorte en conséquence toutes les parties à oeuvrer activement à la réalisation de l'objectif de la réunification pacifique de la Corée à son admission à l'Organisation des Nations Unies.

M. N'Golo Traore (Mali)

En Amérique centrale, ma délégation se félicite de l'évolution positive de la situation politique qui nourrit des espoirs de paix dans cette région. Elle apprécie également à sa juste valeur la volonté politique dont ont fait preuve les chefs d'Etat de l'Amérique centrale pour donner effet à la résolution 637 (1989) adoptée par le Conseil de sécurité le 27 juillet dernier. A cet égard, la réunion au sommet qui a eu lieu au Honduras en août dernier est assez significative, et les accords signés à cette occasion contribueront au renforcement de la paix et de la sécurité dans la région.

Le règlement des conflits régionaux est certes d'un apport appréciable pour la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales, mais la condition fondamentale pour l'instauration d'une paix durable dans le monde demeure le désarmement général et complet au profit du développement socio-économique pour l'ensemble de l'humanité.

La course aux armements engagée par les deux blocs, outre qu'elle constitue une menace permanente pour la survie de l'espèce humaine, engloutit également des sommes considérables. C'est à croire que l'homme subit la fatalité de produire les moyens de sa propre destruction.

Selon des sources fiables, les missiles de moyenne portée et de portée intermédiaire, qui ont fait l'objet d'un accord entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques en 1987 ne représenteraient qu'environ 4 % du stock d'armes nucléaires de la planète. C'est donc bien peu. Il convient cependant de saluer cette initiative que nous voulons considérer comme le début d'un processus dont la finalité serait le désarmement général et complet et l'affectation des fonds ainsi dégagés à des actions de développement.

Le monde ne peut pas continuer à dépenser plusieurs centaines de milliards de dollars dans la course aux armements alors qu'une infime fraction de cette somme pourrait aider à enrayer la misère sur notre planète. En d'autres termes, le désarmement doit non seulement concerner la réduction des armes et des forces armées, mais aussi la diminution des dépenses qui leur sont consacrées.

Aussi la communauté internationale doit-elle intensifier les efforts orientés vers la limitation, la réduction et l'élimination des armements pour reporter tout son poids économique et sa maîtrise technologique sur le développement des Etats Membres et sur la coopération internationale entre toutes les nations du monde.

M. N'Golo Traore (Mali)

Alors que les trois quarts de l'humanité sont confrontés à une crise aiguë du développement, nous ne cesserons jamais d'insister sur la relation entre désarmement et développement.

La situation économique et sociale ne s'est pas améliorée dans la plupart des pays en développement. Les économies des pays concernés, et particulièrement les économies des pays africains, connaissent une croissance négative, en termes réels.

Avec une dette extérieure qui se chiffre à 230 milliards de dollars, l'Afrique ne peut réussir aucun programme de redressement économique ni aucun plan de développement, sans un allègement du fardeau de cette dette. A cet égard, nous saluons les initiatives de certains pays développés ayant annulé une partie de la dette de quelques pays africains.

Ces initiatives réalistes et constructives visant à réduire le volume de la dette participent à coup sûr de la recherche d'une issue à la crise. Mais elles sont en elles-mêmes insuffisantes car elles ne constituent pas une solution définitive au problème de l'endettement. Elles devraient être renforcées par les pertinentes suggestions faites dans la position commune africaine sur la crise de l'endettement.

En effet, le règlement définitif de la crise de la dette extérieure de l'Afrique nécessite des décisions énergiques et audacieuses dans le cadre d'une stratégie basée sur la coopération, la négociation et la responsabilité collective. C'est pour mettre en oeuvre cette stratégie que l'Afrique a proposé à la communauté internationale la convocation d'une conférence internationale sur la dette africaine. Il est évident que la crise de l'endettement entrave le développement de l'Afrique et constitue le principal facteur qui fait obstacle à la relance de la croissance économique.

Selon la Commission économique pour l'Afrique, la croissance économique globale du continent a été en moyenne de 1,4 % entre 1986 et 1989 et le taux de croissance démographique d'environ 3 % durant la période considérée. En conséquence, le revenu par tête d'habitant en 1988 était de 5 % inférieur à celui de 1985.

Il est à noter que le secteur agricole, qui constitue l'élément moteur de la plupart de ces économies, se trouve dans une grave stagnation, voire une inquiétante régression, sous les effets des perturbations climatiques, des

M. N'Golo Traore (Mali)

profondes dégradations écologiques comme la désertification, mais aussi du fait de la chute brutale des cours des produits de base agricoles. Le secteur industriel, loin de servir de support matériel et financier à l'agriculture, absorbe au contraire une part de plus en plus importante des maigres ressources disponibles pour financer les importations nécessaires, mais très coûteuses de facteurs de production.

De ce fait, les pays africains n'ont pas bénéficié de la reprise économique dans les pays industrialisés en 1988, la demande et les cours des produits de base ayant continué à baisser simultanément.

Par ailleurs, la situation de l'endettement extérieur s'est aggravée et les flux de ressources vers l'Afrique ont fortement diminué, faisant de ce continent un exportateur net de capitaux.

Outre les programmes de redressement adoptés au niveau continental en vue de faire face à la situation - Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique, adopté en 1985, et Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, adopté en 1986 -, plus d'une trentaine de pays africains, dont le mien, ont entrepris, avec le soutien du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, des processus de stabilisation et d'ajustement structurel.

L'objectif recherché par les programmes d'ajustement structurel est de parvenir à rétablir à court terme les équilibres macro-économiques fondamentaux. Ces programmes ont des incidences négatives sur la croissance économique et sur le niveau de vie des populations. En vue de pallier les insuffisances de ces modèles, la vingt-cinquième Conférence au sommet de l'OUA, tenue à Addis-Abeba en juillet dernier, a adopté un Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel (CARPAS), qui tient compte des objectifs et stratégies de développement à long terme aux plans national, sous-régional et régional.

Ma délégation souhaite que la communauté internationale perçoive la pertinence de la formule africaine et favorise l'adoption de ses principes novateurs et adaptés dans les approches des institutions économiques et financières internationales qui jouent un rôle essentiel pour la préservation de la santé économique du monde.

M. N'Golo Traore (Mali)

L'Afrique a conscience que la responsabilité de son développement lui incombe en premier lieu. Dans cette optique, elle a consenti tous les sacrifices que lui imposaient les circonstances. Elle s'est engagée dans de vastes politiques de réformes économiques aux termes desquelles le secteur public dans la vie économique et sociale sera restructuré et adapté aux exigences d'un développement faisant appel au dynamisme des opérateurs économiques privés. Les secteurs sociaux les plus sensibles, tels l'éducation et la santé, en ont été fortement affectés pour le moment.

M. N'Golo Traore (Mali)

Il en résulte des risques politiques que les Etats africains acceptent d'assumer parce qu'ils sont convaincus qu'au terme de ce processus, il y aura l'amélioration des conditions de vie de leurs populations. Le combat que nous menons aujourd'hui doit avoir assurément pour finalité l'épanouissement total de l'individu et l'harmonie au sein de la société, et doit garantir la justice sociale, l'équité et la solidarité. Il doit en particulier asseoir les bases permettant d'assurer la survie et le développement de l'enfance, cette couche fragile et particulièrement exposée à la détérioration des conditions économiques. C'est pourquoi mon pays lance un appel pressant à la communauté internationale en faveur de la convocation prochaine d'un sommet mondial sur l'enfance.

En effet, il serait dommage que les lourds sacrifices consentis par les générations présentes pour assurer à leurs successeurs un héritage plus humain et plus viable ne garantissent pas la survie, la protection et le développement de l'enfant. L'adoption d'une Convention internationale sur les droits de l'enfant permettrait l'amélioration de la condition des enfants dans le monde et particulièrement dans les pays en développement.

Une conférence internationale sur l'environnement se tiendra dans quelques mois au Mali, avec le concours et la participation des institutions spécialisées du système des Nations Unies. La problématique de la dégradation de l'environnement est multidimensionnelle et particulièrement difficile à cerner dans nos pays. Par ailleurs, la rigidité structurelle des économies sous-développées renforce les multiples facteurs à la base de la dégradation de nos fragiles écosystèmes.

En préconisant un développement écologiquement rationnel, le système des Nations Unies et la communauté internationale tout entière manifestent une prise de conscience louable du grave danger que la satisfaction des besoins humains et les aléas climatiques font peser sur les équilibres écologiques de la planète. La conséquence logique de cette prise de conscience serait que toute approche du développement écologiquement rationnel devrait traiter l'inquiétant problème des déchets toxiques.

A la Conférence de Bâle, l'Afrique a fait part de ses inquiétudes et formulé des réserves sur la codification des mouvements transfrontaliers des déchets toxiques. La communauté internationale ne peut demeurer indifférente à cette question primordiale, qui s'adresse à un continent déjà si durement éprouvé par la fragilité de son écosystème et les effets pervers de la crise économique.

M. N'Golo Traore (Mali)

Pour conclure, il est réconfortant et encourageant de constater qu'à l'aube du troisième millénaire, le monde connaît des mutations profondes. Cependant, ces mutations n'auraient de sens que dans l'affirmation d'une prise de conscience collective de la communauté de destin de tous les hommes de la planète. Elles n'auraient de valeur profonde que par l'instauration dans le monde d'un nouvel ordre politique, économique, social et culturel plus juste, plus équitable et plus démocratique.

En relevant les grands défis, en restant unis et solidaires, nos nations et nos peuples auraient honoré leurs engagements au sein de notre organisation mondiale au renforcement de laquelle la Charte nous convie. Nous aurons ainsi œuvré au rapprochement des hommes et des peuples, dont l'aspiration légitime est de vivre en harmonie dans un monde de paix, de liberté, de justice et de progrès social. Je renouvelle ici l'engagement du peuple malien, de son parti, l'Union démocratique du peuple malien, de son gouvernement et, en particulier de S. E. le Président Moussa Traore, à œuvrer inlassablement à la réalisation de ces nobles idéaux de notre organisation mondiale.

M. ADOUM (Tchad) : Je voudrais avant tout, au nom de la délégation tchadienne que j'ai l'honneur de conduire, adresser mes vives félicitations à M. Joseph Garba pour son élection unanime à la présidence de la quarante-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale.

Partageant avec le Nigéria, son grand pays, des frontières communes et tant de liens historiques, le Tchad, par ma voix, ne peut qu'exprimer sa satisfaction de le voir diriger nos travaux. Cette élection, qui fait honneur à l'Afrique tout entière, consacre ses talents de diplomate et d'homme politique avisé. Qu'il soit d'ores et déjà assuré de l'entière collaboration de ma délégation dans l'accomplissement de ses lourdes responsabilités.

Je voudrais également exprimer à S. E. M. Dante Caputo, ancien Ministre des relations extérieures et du culte de la République d'Argentine et Président de la quarante-troisième session, la gratitude de ma délégation pour l'excellent travail accompli.

Enfin, la délégation tchadienne voudrait rendre à nouveau un hommage mérité à notre dynamique Secrétaire général, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, dont le dévouement à la cause de la paix et du développement fait l'admiration de tous.

M. Adoum (Tchad)

Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général note qu'une concertation s'instaure de plus en plus entre les membres permanents du Conseil de sécurité dans la recherche des solutions aux conflits internationaux et surtout que :

"Les deux blocs se sont mis en quête d'une paix durable." (A/44/1, p. 2)

Cette tendance à la pratique de relations internationales plus confiantes mérite d'être encouragée. En effet, le second conflit mondial, en ce cinquantenaire, vient tout justement nous rappeler les circonstances douloureuses ayant conduit à la création de l'Organisation des Nations Unies. Ce rappel historique nous invite surtout à oeuvrer inlassablement et solidairement pour le renforcement de la Charte de San Francisco.

L'engagement solennel pris, à savoir "préserver les générations futures du fléau de la guerre" semble toujours connaître des difficultés d'être tenu, bien que l'atmosphère semble aujourd'hui plus que jamais propice à la paix universelle. Pour sa part, le Gouvernement de la République du Tchad a toujours milité pour la paix dans ses relations internationales et ses rapports avec les pays voisins.

A cet égard, le processus entamé l'année dernière dans le contexte du conflit Tchad-Libye avec le concours des pays amis et frères s'est poursuivi et a contribué à franchir un nouveau pas dans l'amélioration des relations entre les deux États. Aussi, grâce aux actions persévérantes et convergentes du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine d'alors, S. E. le général Moussa Traore, Président de la République du Mali; du Président de la République gabonaise et Président du Comité ad hoc de l'OUA sur le différend Tchad-Libye, S. E. Al-Hadj Omar Bongo; et S. E. le colonel Chadli Bendjedid, Président de la République démocratique et populaire d'Algérie, le Tchad et la Libye ont signé à Alger, le 31 août 1989, un accord-cadre de règlement de leur différend.

M. Adoum (Tchad)

Des années d'affrontements meurtriers, entre deux pays condamnés par l'histoire et la géographie à vivre en paix l'un avec l'autre, ont causé d'importantes pertes en vies humaines et en matériels. Cette situation, qui a provoqué la diversion des maigres ressources du Tchad vers les objectifs de défense, a considérablement retardé la reconstruction et le développement du pays.

Ayant toujours affirmé que le Tchad et la Libye avaient autre chose de mieux à faire que la guerre, le Gouvernement tchadien a marqué aussitôt son approbation à l'Accord d'Alger en procédant, dès le 1er septembre 1989, à la libération d'un groupe de prisonniers de guerre libyens. Ce geste significatif, traduisant la bonne volonté du Tchad à l'égard du peuple frère libyen et le respect de la parole donnée, ouvrira, nous l'espérons, la voie à un règlement définitif du conflit qui oppose les deux Etats frères sur la région tchadienne d'Aouzou.

En prévoyant comme étape initiale la conciliation, cet accord fait appel à la volonté politique des deux parties d'instaurer entre elles une paix durable. C'est seulement lorsque ce mécanisme n'aura pas donné le résultat escompté au bout d'une période d'un an que la Cour internationale de Justice sera saisie du différend territorial.

Des mesures d'accompagnement sont prévues dans l'application de cet accord, notamment le retrait des forces des deux pays des positions qu'elles occupent actuellement en date du 25 août 1989 dans la région litigieuse, sous la supervision d'une commission d'observateurs africains, et l'interdiction de toute implantation nouvelle sous quelque forme que ce soit dans ladite région.

En réitérant leur décision sur le cessez-le-feu instauré le 11 septembre 1987, le Tchad et la Libye s'engagent, en outre, à cesser toute forme d'hostilité, notamment à : cesser toute campagne médiatique hostile; s'abstenir de s'immiscer directement ou indirectement, sous aucune forme, sous aucun prétexte et en aucune circonstance, dans les affaires intérieures et extérieures de leurs pays respectifs; s'interdire tout appui politique, matériel, financier et militaire à toutes les forces hostiles à l'un ou l'autre des deux pays; et procéder à la signature d'un traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération économique et financière entre les deux pays.

Une commission mixte sera mise sur pied, qui sera chargée d'arrêter les dispositions en vue de l'application de l'Accord et de veiller à prendre toute mesure nécessaire à cet effet.

M. Adoum (Tchad)

Le Comité ad hoc de l'Organisation de l'unité africaine sur le différend Tchad-Libye est appelé à assurer le suivi de la mise en oeuvre des dispositions dudit accord.

Ce sont là les points saillants de cet accord, qui inaugure une ère nouvelle dans les relations entre le Tchad et la Libye. Mais - convient-il de le souligner? - la force de tout accord réside dans la volonté politique des hommes. Il faudrait donc suivre l'application pratique et l'exécution complète de l'Accord d'Alger pour mesurer la portée et la valeur des engagements pris. Aussi, pour sa part, le Tchad a déjà notifié cet important accord au Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies et à l'Organisation de l'unité africaine, conformément à l'article 7 dudit accord.

Ma délégation, du haut de cette tribune, tient à exprimer de la manière la plus solennelle la gratitude du Gouvernement et du peuple tchadiens à l'endroit de tous les illustres chefs d'Etat qui ont positivement contribué à inaugurer cette nouvelle ère de relations, que nous souhaitons heureuses, entre le Tchad et la Libye. Comme nous l'avons toujours affirmé, cet accord témoigne de la volonté constante, indéniable, du Tchad de vivre en paix avec la Jamahiriya arabe libyenne, dans le strict respect de sa souveraineté, de son indépendance, de son intégrité territoriale et de ses droits fondamentaux. C'est notre credo, et notre volonté de paix est sans ambiguïté.

Résolument tourné vers l'avenir, le peuple tchadien, réconcilié avec lui-même et uni au sein du grand mouvement rassembleur, l'Union nationale pour l'indépendance et la révolution (UNIR), aspire à de meilleures conditions d'existence.

A cet égard, le deuxième Congrès ordinaire de l'UNIR, tenu à Ndjamena en novembre 1988, a pris de grandes décisions que le gouvernement traduit actuellement dans les faits.

Sur le plan politique, le projet d'une nouvelle constitution, déposé par le Comité constitutionnel il y a quelques mois, sera soumis au peuple tchadien en 1990. Le référendum populaire de 1990 a pour objectif l'approbation, donc, de la nouvelle loi constitutionnelle et, par-delà, la consolidation du processus de normalisation de la vie nationale, l'instauration d'une vie politique stable, en dotant le pays d'institutions adéquates et stables tenant compte des aspirations profondes du peuple et des réalités politiques et socio-économiques du pays.

M. Adoum (Tchad)

Sur le plan économique, si la pluviométrie favorable qu'a enregistrée le Tchad en 1987-1988 a entraîné une relance spectaculaire de la production agricole en 1988 par rapport aux faibles niveaux de 1987, comme le fait d'ailleurs remarquer le Secrétaire général dans son rapport sur le Programme spécial d'assistance économique au Tchad, le pays reste encore tributaire des aléas de la nature. Les inondations du mois d'août de l'année dernière ont, à cet égard, failli compromettre, à nouveau, les efforts du Tchad pour atteindre l'autosuffisance alimentaire.

Dans ce cadre, les efforts se poursuivent, l'accent est désormais mis sur le développement des cultures irriguées de contre-saison pour pallier la capricieuse pluviométrie que connaît le pays. Les 700 000 tonnes de céréales produites l'année dernière laissent espérer qu'avec une meilleure maîtrise des nouvelles techniques culturales, le Tchad peut parvenir à l'autosuffisance alimentaire.

Toutefois, le pays reste dominé par la monoculture du coton. Les cours de ce produit de base, fixés par des spéculateurs en bourse, échappent complètement au contrôle de l'Etat.

En dépit des efforts et des sacrifices consentis et malgré une légère reprise des cours du coton, ce secteur reste déficitaire. Dans ces conditions, tout en poursuivant l'application des mesures d'assainissement de la filière, le Gouvernement tchadien est obligé de rechercher ailleurs la compensation des pertes de recettes dues à la suppression des taxes à l'exportation du coton fibre. Conscient des effets désastreux que peut causer l'instabilité des cours des matières premières agricoles, le Gouvernement tchadien est décidé à faire de l'élevage la véritable deuxième mamelle du Tchad. A cet égard, un important projet national d'élevage est en train d'être mis en oeuvre. Il a pour objectif de maximiser les capacités du secteur de l'élevage pour contrebalancer les inconvénients de la monoculture du coton.

Le développement de l'élevage apportera non seulement des revenus accrus aux populations tchadiennes mais engendrera également un accroissement des échanges entre le Tchad et les Etats voisins et ceux de la sous-région de l'Afrique centrale.

Comme on peut le voir, la situation économique et financière du Tchad reste difficile et assez précaire en dépit des mesures draconiennes prises par le gouvernement de la Troisième République et des lourds sacrifices consentis par le peuple tchadien.

M. Adoum (Tchad)

Dans ses efforts d'amélioration des conditions de vie des populations, le Gouvernement accorde la priorité, en plus de l'autosuffisance alimentaire, à l'éducation et à la santé en associant étroitement les populations à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes.

Dans les conditions actuelles, l'aide financière extérieure continuera, pendant de nombreuses années encore, à jouer un rôle essentiel dans l'exécution des programmes économiques et sociaux du Tchad. C'est en ayant ce fait à l'esprit que le Gouvernement tchadien entend organiser, en 1990, avec le concours du Programme des Nations Unies pour le développement, deux tables rondes : l'une consacrée à l'éducation et au développement des ressources humaines, l'autre relative à la santé publique et au bien-être familial (questions de population). Au cours de ces deux rencontres, le Gouvernement de la République du Tchad présentera aux pays amis et aux organismes internationaux des programmes de financement de ces secteurs vitaux pour le développement du pays.

En outre, conformément à la résolution 43/205 (1988), mon gouvernement entend soumettre aux donateurs et aux bailleurs de fonds, également en 1990, un plan quadriennal 1989-1992 actuellement en cours d'élaboration en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale. Nous espérons sincèrement qu'à l'instar des conférences de Genève de 1982 et 1985 sur l'assistance internationale au Tchad, ainsi que des réunions sectorielles et de la table ronde sur la réhabilitation du Borkou-Ennedi-Tibesti tenues les années précédentes, la communauté internationale répondra encore massivement à notre appel en proposant des financements pour chaque secteur ainsi que les projets prioritaires de développement du plan quadriennal.

Tout en comptant sur ses propres efforts pour se reconstruire et amorcer un véritable développement économique, le Tchad sait gré aux pays amis et aux organismes internationaux qui depuis le rétablissement de l'autorité de l'Etat n'ont cessé de le soutenir par une assistance multiforme et appropriée.

Aussi avec le retour continu des réfugiés, une assistance du Haut Commissariat aux réfugiés pour la réinstallation des rapatriés est encore nécessaire. De même de nombreuses oasis du Borkou-Ennedi-Tibesti, région septentrionale du pays, restent encore inaccessibles à la population du fait des mines disséminées pendant l'occupation, empêchant ainsi le retour des personnes déplacées vers leur région d'origine. Là aussi, nous comptons sur la communauté internationale pour nous

M. Adoum (Tchad)

aider, d'une part, à rendre la région propice à l'habitat et, d'autre part, à nous aider à fournir le minimum nécessaire aux personnes déplacées.

En tenant compte de l'ensemble de la situation économique et sociale du Tchad dont il faut relever ici la spécificité, ma délégation soumettra, cette année encore, deux projets de résolution à l'approbation de la quarante-quatrième session : l'un sur l'assistance économique spéciale en Deuxième Commission, l'autre sur l'assistance humanitaire d'urgence en Troisième Commission. Nous espérons que ces projets seront unanimement appuyés par toutes les délégations aux présentes assises.

Les résultats encourageants enregistrés par le Tchad dans ses efforts de reconstruction et de relance économique n'auraient pas été possibles sans le concours soutenu et appréciable des pays amis. Le Gouvernement de la République du Tchad tient à leur exprimer toute sa gratitude ainsi qu'aux organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales pour leur apport substantiel dans cette gigantesque oeuvre de reconstruction nationale. L'action du Programme des Nations Unies pour le développement, en tant qu'unité coordonnatrice des activités opérationnelles du système des Nations Unies, mérite ici d'être soulignée et saluée.

Si l'objectif principal des Nations Unies est d'assurer la paix et la sécurité internationales, il conviendrait de retenir que le développement économique et social est une composante essentielle de la paix.

Force est malheureusement de constater que le système économique international actuel se caractérise par une accentuation des déséquilibres et des inégalités aux conséquences graves pour la stabilité des pays en développement. Comme l'a souligné si justement le Secrétaire général de notre organisation lors de la deuxième session ordinaire en 1989 du Conseil économique et social, et je cite :

"Nous devrions être inquiets de voir tant de pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie prisonniers de la pauvreté et de constater que leurs efforts sont mis en échec par un climat international défavorable et par l'aggravation de leurs problèmes internes."

Ce diagnostic lucide doit conduire la communauté internationale à envisager courageusement des solutions plus hardies. A cet égard, la délégation tchadienne se félicite des propositions respectives des Présidents français et américain, LL. EE. MM. François Mitterrand et George Bush d'effectuer une remise à certains

M. Adoum (Tchad)

pays d'Afrique d'une partie des prêts d'aide publique au développement. Ces décisions opportunes, qui sont la reconnaissance du fait que, pour être viable, toute solution au problème de l'endettement des pays en développement, et en particulier ceux d'Afrique, doit comporter nécessairement une réduction du montant de la dette, méritent d'être appuyées et suivies par l'ensemble des pays industrialisés.

En outre, la marginalisation croissante des économies africaines perpétuée par la détérioration continue des termes de l'échange appelle une attention internationale immédiate. A cet égard, la communauté internationale doit jouer un rôle actif dans la recherche d'une réforme des marchés des matières premières. Des mesures doivent être prises, en particulier, pour renforcer l'efficacité du fonds commune des matières premières et pour que les spéculateurs soient amenés à pratiquer des cours plus justes et proportionnels aux efforts que font les pays producteurs.

En effet, les réformes structurelles des économies des pays du tiers monde ne pourraient permettre un développement réel que si elles sont soutenues par des recettes d'exportation conséquentes.

Pour l'heure, la situation dans les pays du tiers monde est on ne peut plus dramatique, caractérisée par une croissance nulle, une régression du niveau de vie et hyperinflation. Pendant ce temps, ironie des relations économiques internationales actuelles, les transferts nets de capitaux du Sud vers le Nord ont été, de 1982 à 1988, de l'ordre de 300 milliards de dollars, alors que le flux des capitaux vers les pays en développement accusait, dans le même temps, une baisse importante. Cette tendance négative mérite d'être corrigée. C'est pourquoi la convocation, en 1990, d'une session extraordinaires de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, en particulier à la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, devra être l'occasion de prendre les mesures appropriées.

Dans le même ordre d'idée, le Tchad appuie pleinement l'élaboration de la quatrième stratégie internationale pour le développement. Celle-ci devra largement s'inspirer de l'expérience passée afin de favoriser une croissance économique soutenue dans les pays en développement.

M. Adoum (Tchad)

L'environnement bénéficie aujourd'hui d'une attention plus accrue de la part de la communauté internationale, du fait d'une meilleure compréhension de ses différentes implications. Aussi la convocation d'une conférence internationale sur l'environnement et le développement en 1992 constituera-t-elle une étape majeure dans le processus engagé pour en assurer une meilleure protection.

Certains aspects des problèmes d'environnement sont quotidiennement vécus par les peuples du Sahel : la sécheresse et la désertification continuent en effet d'être au centre des préoccupations des gouvernements des Etats membres du Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS).

En effet, la réduction du couvert végétal, le rétrécissement des eaux de surface, la diminution des ressources halieutiques, l'abaissement des nappes phréatiques, l'assèchement des puits ont mis à rude épreuve les économies de ces pays. Cette situation est aggravée par le poids de l'endettement et la chute des cours des matières premières agricoles, rendant aléatoires tous les efforts. C'est dire que, comme l'a souligné Al-Hadj Fissein Habré, Président en exercice du CILSS, à l'occasion de la Journée du CILSS le 12 septembre 1989 :

"Les défis du Sahel sont toujours là, tenaces, mais notre victoire première est celle que nous remportons sur nous-mêmes."

Les stratégies communes adoptées par les Etats membres du CILSS permettent sans doute de mieux affronter les défis, mais les résultats jusqu'ici obtenus sont maigres face à l'ampleur du phénomène. C'est pourquoi les Etats membres du CILSS en appellent, encore une fois, à la communauté internationale pour qu'elle leur apporte un appui dans le cadre du plan d'action pour lutter contre la désertification.

L'expérience de ces dernières années a montré qu'unis, les Etats peuvent efficacement faire face aux grands défis, qu'il s'agisse des calamités naturelles ou des maux comme la drogue, le SIDA et le terrorisme. S'agissant du terrorisme, dont l'un des faits le plus récent est la catastrophe aérienne du 19 septembre 1989, qui a coûté la vie à 171 personnes innocentes parmi lesquelles 40 Tchadiens, dont le Ministre du plan et de la coopération, le très distingué Soumaila Mahamat, ma délégation le condamne énergiquement pour sa cécité, sa cruauté et son caractère inhumain. Non seulement le Tchad condamne cet acte odieux, mais il combattra le terrorisme d'où qu'il vienne et quelle que soit la forme qu'il revêt. Tous les Etats devraient donc activement participer à

M. Adoun (Tchad)

l'éradication de ces fléaux qui menacent l'ensemble de la communauté internationale, et ce dans le cadre de cet outil irremplaçable qu'est l'Organisation des Nations Unies.

Au plan international, il est aujourd'hui réconfortant de noter les efforts louables entrepris pour instaurer la dynamique de paix et mettre un terme aux foyers de tension et de guerre qui endeuillent maintes régions du globe.

Dans cette perspective, la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité pour l'indépendance de la Namibie constitue sans conteste un pas décisif vers la réalisation de l'objectif que se sont assigné les Nations Unies. Toutefois, les intimidations, la volonté délibérée de l'Afrique du Sud de saborder l'accession pacifique du Territoire à la souveraineté internationale représentent une menace certaine à la paix et à la stabilité dans cette région longtemps troublée. C'est pourquoi le Tchad en appelle au Conseil de sécurité pour que celui-ci exerce toute son influence, dans le respect des résolutions 435 (1978), 632 (1989) et 640 (1989).

L'oppression et la violence subtiles règnent toujours en Afrique du Sud où perdure l'apartheid, forme la plus achevée du colonialisme. A cet égard, le Président de la République du Tchad, Al-Hadj Hissein Habré a déclaré :

"Le monde entier condamne ce système qui est la négation absolue des droits des peuples et des droits de l'homme, mais il continue de vivre et de sévir. C'est qu'en fait, tout le monde condamne l'apartheid, mais tout le monde ne le combat pas de façon à le faire disparaître, en particulier ceux qui en ont les moyens."

Le Gouvernement de l'Afrique du Sud, à la faveur du climat politique international actuel, doit non pas faire des pas timides envers la majorité mais mettre un terme définitif à cette pratique d'un passé à jamais révolu et amorcer l'instauration d'une véritable démocratie selon le principe un homme, une voix, dans une société égalitaire et multiraciale.

En Angola, où un processus positif est désormais engagé, le Tchad ne peut qu'encourager le dialogue pour une réconciliation définitive entre Angolais.

S'agissant du Sahara occidental, le Tchad se félicite des initiatives en cours et appuie fermement les efforts du Secrétaire général et du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine.

M. Adoum (Tchad)

L'espoir né de la signature des Accords de Genève sur l'Afghanistan tarde à se matérialiser. Le Tchad en appelle à la volonté politique des dirigeants afghans afin d'éviter à leur peuple de nouvelles épreuves.

De même, l'attention du monde s'était focalisée sur la Conférence de Paris qui a été une occasion historique de mettre un terme au long conflit et aux souffrances du peuple kampuchéen. Malgré le peu de résultat obtenu du fait de la complexité de la situation, il y a lieu d'espérer que le sens de la responsabilité et l'intérêt du peuple kampuchéen prévaudront lors des prochaines rencontres et que le retrait des troupes étrangères sera effectif.

La situation au Moyen-Orient, au centre de laquelle se trouve le douloureux problème palestinien, nous interpelle. Vingt-deux mois après le déclenchement de l'Intifada, le peuple palestinien a apporté la preuve de sa bonne volonté en acceptant les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité en la matière. Le Tchad, qui a toujours soutenu la lutte du peuple palestinien pour l'exercice de ses droits inaliénables et qui a reconnu l'Etat palestinien dès sa proclamation à Alger, appuie l'idée de la convocation d'une conférence internationale réunissant toutes les parties concernées et les membres permanents du Conseil de sécurité, meilleur moyen de parvenir à un règlement global de la question.

En ce qui concerne le Liban, le Tchad ne peut que déplorer la violence aveugle qui s'est installée dans cette partie du monde. Il lance un appel pressant à toutes les parties pour qu'elles fassent preuve de retenue et invite les forces étrangères à cesser leurs ingérences. L'indépendance du Liban, son intégrité territoriale et sa souveraineté doivent être respectées conformément à la résolution 639 (1989) du Conseil de sécurité.

Les efforts inlassables de la communauté internationale ont contribué à mettre un terme au sanglant et meurtrier conflit qui a opposé l'Iran et l'Iraq. Toutes les questions pendantes ne sont pas encore réglées et les motifs de préoccupation demeurent. C'est pourquoi le Tchad invite les deux pays à se tourner résolument vers la recherche d'une solution globale, juste et définitive, par le respect et l'application intégrale de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, et appuie, pour ce faire, le rôle du Secrétaire général.

De même, le Tchad encourage toute initiative tendant à éviter de nouveaux dérapages, notamment dans la péninsule Coréenne, à Chypre et en Amérique centrale.

M. Adoum (Tchad)

Ce bref survol de la situation politique internationale marquée par les conflits et les tensions devrait nous inciter à mieux utiliser les mécanismes existants pour instaurer la paix dans le monde. La donnée fondamentale de notre époque est la coexistence pacifique dont la transgression met inévitablement en danger la paix et la sécurité internationales.

Celles-ci reposent encore et malheureusement sur des réalités douteuses comme l'équilibre de la terreur, la loi du plus fort.

Toutefois, il est réconfortant de noter la prise de conscience de plus en plus aiguë des nations du monde de l'impérieuse nécessité de changer cet état de choses.

A cet égard, le Tchad se félicite des progrès accomplis par les grandes puissances dans la voie du désarmement, ce qui traduit une manifestation de volonté et de responsabilité allant dans le sens des préoccupations de l'humanité.

Ces préoccupations essentielles sont d'abord et surtout la paix et la sécurité internationales qui sont conditionnées par un désarmement général et complet, par le respect des principes du droit international régissant les rapports entre Etats, et des relations économiques internationales équitables où tous les pays producteurs et consommateurs de produits de base feront en sorte qu'ils se sentent complémentaires car, ... "un des droits humains les plus chers à l'homme est celui de recevoir le juste prix de son travail".

De meilleures conditions d'existence pour tous, pour tous les peuples de la terre, voilà, en réalité, le but que l'humanité entière doit poursuivre en toute bonne foi et en toute honnêteté.

Je conclurai ici par une citation du Président de la République, chef de l'Etat du Tchad, S. E. Al-Hadj Hissein Habré : "La paix et la sécurité, on ne le dira jamais assez, conditionnent intimement la vie des peuples..."

Ma délégation pense donc que les Etats Membres des Nations Unies devront agir dans ce sens pour réaliser les objectifs fondamentaux d'un monde plus juste où les nations vivraient en bonne intelligence les unes avec les autres et où les peuples, délivrés des chaînes de la misère et de la pauvreté, coexisteraient dans une parfaite harmonie, dans l'entente, l'amour des uns et des autres, en somme, la paix universelle.

Je vous remercie de votre aimable attention.

La séance est levée à 13 h 15.

